

N° 27
DÉCEMBRE 2008

PASSION ARCHITECTURE



Vie syndicale
Compte rendu
du 39^e congrès
des architectes
à Toulouse

Formation
Le rôle essentiel
de l'architecte
dans l'élaboration
d'un "diagnostic
accessibilité"

Infos sociales
La complémentaire
santé et le régime
prévoyance

L'architecture au quotidien
CR Architecture

Cahier Spécial

RÉGION
Champagne-Ardenne



LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES

Unifa
L'UNION DES ARCHITECTES

Architectes,
construisons et garantissons
l'avenir ensemble

LES SALARIÉS DE VOS CABINETS
BÉNÉFICIENT D'UN RÉGIME DE PRÉVOYANCE
OBLIGATOIRE.



Désignées par votre convention collective

- CRI Prévoyance pour l'Ile-de-France, l'Aube, l'Eure-et-Loir, l'Yonne et la Marne
- URRPIMMEC pour l'ensemble des autres départements

assurent vos garanties obligatoires

- Capital décès
- Rente d'éducation ou de conjoint
- Incapacité de travail
- Invalidité

V O S P A R T E N A I R E S P R É V O Y A N C E

URRPIMMEC
GROUPE MALAKOFF
15 avenue du Centre - GUYANCOURT
78281 ST QUENTIN YVELINES CEDEX
Tél. 01 30 44 40 40 - Télécopie : 01 30 44 48 88

IONIS PRÉVOYANCE
IONIS
51 rue de Paris
92105 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX
Tél. 01 46 84 38 91 - Télécopie : 01 46 84 38 73

La société entre dans une profonde transformation

L'économie ultra-libérale, aux produits financiers virtuels, a gravement atteint l'économie du travail et des services. Durant cette crise et malgré nos difficultés, il est indispensable de promouvoir notre profession.

Deux valeurs doivent nous guider, et nous devons les intégrer dans notre pratique professionnelle : la performance et la responsabilité.

La performance s'acquiert par une politique de formation très engagée. Celle-ci concerne tous les acteurs : architectes qui assurent l'analyse et la pertinence des projets dans leurs contextes ; décideurs, élus, maîtres d'ouvrage publics et privés, financeurs ; PME mettant en œuvre les techniques avec qualité. Il s'agit de construire le recours à l'architecte. Tous les domaines sont concernés pour améliorer la gouvernance des projets. Ainsi, les CCAG PI et CCAG travaux et les CCAP doivent être centrés sur l'équité entre les droits et les obligations des cocontractants. Les missions doivent être reconstruites pour prendre en compte la valorisation, notamment du système de management environnemental mais aussi le coût global et l'analyse du cadre de vie.

La responsabilité des architectes, inhérente à la fonction, est plurielle, professionnelle, éthique, sociétale. La complexité croissante de notre métier, l'augmentation des responsabilités professionnelles doivent être valorisées et intégrées dans le calcul de la rémunération des missions. La crise ne doit pas être le prétexte à une nouvelle dégradation des conditions des pratiques professionnelles. Les architectes, qui acceptent des conditions ne permettant pas d'assurer leur responsabilité, affaiblissent l'ensemble de la profession. Une situation de sortie de crise avec de telles concessions mettrait une grande partie de la profession dans l'impossibilité à exercer leur mission pour des années.

Trois pistes guident notre action :

- La solidarité : décision de mettre en œuvre des fiches actions, avec vous sur ces sujets et un questionnaire simple comme outil statistique pour convaincre.
- Le combat avec les structures existantes publiques privées, opportunité de plan de relance.
- L'imagination pour affronter ensemble les défis qui sont devant nous, tout en faisant vivre et rayonner la démarche du projet architectural.

L'explosion des inégalités ne peut pas être l'avenir du monde.

Le combat des architectes est donc celui d'une résistance déclarée à ceux qui pillent les valeurs fondamentales d'humanité. Nous devons apporter une architecture soucieuse des équilibres nécessaires à la vie des personnes, aux activités des populations au Nord comme au Sud. L'Unfsa, depuis le congrès de Toulouse, et lors de la réunion du Conseil National qui s'est tenue le 19 octobre 2008, a très clairement pris les dispositions pour contrer la crise, partie émergente d'une société en mutation. Ses membres ont mis au point des outils pour faire face à l'immédiat comme au plus lointain.

Je remercie tous ceux qui contribuent à ces forces de réactions, fidèles à nos idées, à nos valeurs, à nous-mêmes.

Michel Rouleau,
Président de l'Unfsa



Couverture
PHOTOGRAPHIES & RÉALISATIONS
En haut : 37 maisons pour nomades sédentarisés à Kingersheim (Haut-Rhin), Prix du Projet Citoyen 2008 (architectes : Mathieu Laperelle et Philippe Koscielski, agence KnL Architecture ; © photo : Sophie Chivet - Agence VU)
En bas : Projet de bureaux à Casablanca (Maroc) (architectes : Claude Costantini et Michel Regembal, CR Architecture ; © photo : Auralab)



▶	À l'honneur	4
▶	Actus	5
▶	Bon sens	6-7
	"L'esquisse est morte, vive l'avant-projet"	
▶	Infos Ministères	8
	La commande publique, les CCAG	
▶	Vie syndicale	9-20 et 27
	Compte rendu du 39 ^e congrès des architectes	
▶	Club Prescrire	21-26
▶	Formation	28
	"Le rôle essentiel de l'architecte dans l'élaboration d'un diagnostic accessibilité"	
▶	L'architecture au quotidien	29-31
	Entretien avec Michel Regembal, CR Architecture	
▶	Collectivité locale	32
	Interview de Jean-Paul Bachy, président du Conseil régional de Champagne-Ardenne	
▶	Cahier spécial région Champagne-Ardenne	33-36
▶	Infos économiques	37-38
	"Comment gérer une baisse d'activité ?"	
▶	Infos sociales	39-40
	Le régime prévoyance, la complémentaire santé	
▶	Expression libre	41-44
▶	Infos techniques	45
▶	Archi-culture	46

CAROLE LE GALL
NOMMÉE DIRECTRICE DU CSTB



Ingénieur en chef du corps des Mines, Carole Le Gall était depuis mai 2006 directrice à l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) en charge de la définition de la stratégie et du plan d'action dans les domaines Énergie, Air et Bruit. Elle avait en charge le management des équipes techniques du siège et rapportait directement à Chantal Jouanno, Présidente de l'ADEME. Elle a pris ses fonctions à la direction du CSTB le 1^{er} décembre dernier.

LES PREMIERS "TROPHÉES
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE"



Les premiers "Trophées du développement durable", distinguant des entreprises qualifiées du secteur de la construction, ont été remis dans le cadre du colloque qui s'est tenu, **le 28 octobre 2008, à la Cité des Sciences et de l'Industrie (Paris)**, sur le thème "La qualification, les acteurs de la construction et le développement durable". Ces premiers trophées pour lesquels avaient été nommées 20 entreprises, dont 11 qualifiées Qualibat, ont été remis à quatre entreprises lauréates : Garon Paysage, François Tourisme Consultants, Pian et Axe Étanchéité.

DEUX INDUSTRIELS MEMBRES DU
CLUB PRESCRIRE RÉCOMPENSÉS
PAR LES JANUS DE L'INDUSTRIE

C'est dans les salons de Boffrand au Sénat et sous le haut patronage du ministère de l'Industrie représenté par Marc Mortureux, directeur de cabinet de Luc Chatel, secrétaire d'État chargé de l'Industrie et de la Consommation, que s'est déroulée **la 53^e cérémonie des Janus le 3 octobre 2008**. Grohe a reçu le Janus de l'industrie pour sa robinetterie Ondus ; et Dorma a été récompensé pour son mur mobile Moveo.

11^E CONCOURS "HABITAT SOLAIRE HABITAT D'AUJOURD'HUI"

Depuis 1988, Observ'ER (Observatoire des énergies renouvelables) organise tous les deux ans le concours "Habitat Solaire, Habitat d'Aujourd'hui". Cette initiative, menée en partenariat avec l'Ademe, a pour but de **promouvoir l'architecture bioclimatique et solaire auprès des acteurs de la construction, et de la populariser auprès du grand public**. Elle récompense les réalisations bioclimatiques les plus remarquables et innovantes dont l'esthétique est particulièrement soignée, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. **Les lauréats du 11^e concours ont été récompensés le 19 novembre dernier** au CNIT Paris La Défense.

PRIX ARTURBAIN 2008



Mercredi 10 décembre 2008, Hubert Falco, secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire, a décerné **le Prix National arturbain.fr 2008**. Organisé pour la 12^e année consécutive par l'association pour l'Art urbain présidée par Robert Max Antoni, ce prix a permis de mettre en valeur six opérations remarquables illustrant le thème : **"composer avec la nature"**. Les maires des villes concernées et les six maîtres d'ouvrage ont attribué un prix et trois mentions. Le public à Paris et dans les salles organisatrices a voté pour le prix de la meilleure communication. **Le prix Arturbain.fr 2008 revient à la ville de Saint-Gilles Croix de Vie (85)** pour "l'Allée des Histoires extraordinaires".

Pour plus d'informations : www.arturbain.fr

3^E ÉDITION DU CONCOURS SCHINDLER
AWARD "ACCESS FOR ALL"

La troisième édition du Schindler Award, s'adressant à toutes les écoles d'architecture européennes, vient de récompenser le projet de deux étudiants allemands de l'université des Sciences Appliquées de Coblenze. Nils Krieger et Thorsten Stketer remportent le premier prix pour leur projet "TRIANGLE", répondant à la problématique 2008 : la réhabilitation d'un quartier abandonné de Vienne (Autriche). La France arrive en 4^e position : c'est l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne qui est la première école française avec le trio féminin Anne-Emmanuelle Métivier, Anne-Laure Touchais et Virginie Février (projet "Border Line").

GILBERT RAMUS
REÇOIT LES INSIGNES DE L'ORDRE
NATIONAL DU MÉRITE



Le 22 octobre 2008, **Alain Vaconsin**, chevalier de la légion d'honneur, président de l'Union nationale des professions libérales, a remis les insignes de l'Ordre national du mérite à **Gilbert Ramus**, architecte, en présence de **Lionel Dunet**, président du Conseil national de l'Ordre des architectes, et de **Michel Rouleau**, président de l'Union nationale des syndicats français d'architectes.

LE NOUVEAU SITE INTERNET DE L'UNSFa EST ARRIVÉ !

Nous vous informons que la nouvelle version du site Internet de l'UnsfA est disponible : www.syndicat-architectes.com.

Plus dynamique, il se décompose en quatre grandes rubriques : "présentation", "politique", "action" et "profession". Vous y trouverez toutes les informations sur les origines de l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes, ses combats, son rôle de défense de la profession... mais aussi des informations pratiques sur la constitution du bureau, les évènements à venir ou encore tous les contacts utiles près de chez vous.

Bien sûr, les adhérents conservent leur accès à l'intranet sur www.archilink.com, espace de discussions et d'informations qui leur est entièrement dédié.



L'UNSFa VOUS INVITE À PARTAGER SES VŒUX !

À l'occasion de la nouvelle année, l'UnsfA organise traditionnellement un cocktail où sont conviés des organismes du bâtiment représentants, les syndiqués, partenaires et amis. Cet événement placé sous le signe de la convivialité et de l'échange se déroulera **le 22 janvier 2009** à partir de 18h00 dans l'espace de la prescription où s'exposent les industriels adhérents du Club Prescrire - 1 rue du Foin, Paris 3^e.

ARCHITECT@WORK À PARIS (6-7 NOVEMBRE 2008)

Ce concept, élaboré par des architectes d'intérieurs belges, renouvelle la présentation des nouveaux produits. Restauration à volonté, expos et conférences dans une ambiance feutrée propice à l'échange ont conquis les architectes venus sur invitation de l'UnsfA acheminée par *Passion Architecture*. Le stand de l'UnsfA a accueilli de nombreux professionnels et étudiants en architecture tout au long de ces deux journées. Merci aux syndiqués qui ont collaboré à cette réussite : Christine Daguisé et Patrick Tauzin de l'UnsfA 92 en particulier.



SMCL 2008

L'UnsfA était présente à la **13^e édition du Salon des Maires et des Collectivités Locales** qui s'est



25, 26, 27 novembre 2008 - Porte de Versailles, Paris
Inscription, badge et renseignements : www.salondesmaires.com

tenu du **25 au 27 novembre 2008** Porte de Versailles à Paris. Ce rendez-vous a été l'occasion pour l'UnsfA de communiquer auprès des grands acteurs de la commande publique, et de diffuser sa dernière parution, l'ouvrage *Ambiances, Densités urbaines* par une séance de dédicace. L'UnsfA en a remis un exemplaire à Christine Boutin, Ministre du Logement et de la Ville, lors de sa visite.

Merci à tous les bénévoles qui sont venus tenir le stand : Yves-Marie Belaud, Didier Prost, Michel Rouleau, Philippe Gallois et Gilles Garby.



CONFÉRENCE DE PRESSE ET VŒUX DE LA CICF

Le 17 décembre 2008, François Amblard, président de la **Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France**,



invitait des journalistes à un point presse au siège de la CICF afin de leur présenter les activités de la CICF et de ses adhérents. Il présentait également les résultats d'une enquête de conjoncture indiquant aux adhérents qu'avec une bonne anticipation du ralentissement, ils n'avaient pas à craindre une diminution drastique de leur activité. Le point presse était suivi d'un cocktail organisé pour les vœux de la CICF. Parmi les invités figuraient les différents organismes professionnels du monde de la construction, dont l'UnsfA représentée pour l'occasion par Gilbert Ramus.



L'esquisse est morte, vive l'avant-projet

Quiconque s'engage dans un projet aimerait qu'on le rassure sur la bonne fin de l'opération.

Les maîtres d'ouvrage ne font pas exception, mais il arrive que leurs exigences manquent de logique, à moins que ce ne soit d'honnêteté dans la démarche.

Progressivité inéluctable des études

Quand un architecte prend en charge un programme, il doit se mettre en tête tous les objectifs et exigences de son client, ainsi que toutes les données et contraintes du contexte.

Toutefois, les qualités et performances espérées d'un ouvrage sont tellement nombreuses et diversifiées¹, du court terme jusqu'au plus long terme², qu'il est impossible de faire apparaître dès les premières études le détail de toutes les réponses que le projet final apportera. De plus, il est inévitable qu'un bon programme comporte plein de contradictions

(nous sommes capables de le démontrer) ; un bon projet est celui dont l'auteur aura, au terme des études, su procéder aux arbitrages les plus pertinents³ (avec son client pour les options essentielles). C'est pourquoi, comme toute activité de recherche ou de création, la conception procède par étapes successives, par itération, avec parfois la nécessité de remise en cause de certaines options.

Par rapport aux textes antérieurs (1973) sur les marchés publics de maîtrise d'œuvre, la loi MOP a mis du bon sens dans le déroulement des études.

La complexification progressive des enjeux, et donc des projets, dans la seconde moitié du XX^e siècle explique que cette loi ait découpé la "conception" en quatre ou cinq phases.

Quant à l'**engagement sur le prix de l'ouvrage**, la loi le place logiquement à l'étape de l'**avant-projet définitif**, quand les réponses majeures aux données, contraintes, objectifs et exigences concernant l'opération ont pu être fournies.

Les démarches possibles des maîtres d'ouvrage

En marchés publics, le maître de l'ouvrage qui choisit la procédure des **contrats de partenariat** et désigne son attributaire au terme d'un simple appel d'offres, croit qu'il est "peinard" pour 25 ans⁴.

Sauf que, dès le départ, il a renoncé à participer à la conception du bâtiment dans lequel, pourtant, il devra assurer le "service public"⁵, puisque tel est le but de la procédure. Certes, il aura pu choisir entre plusieurs projets, mais ce serait

miracle que l'un d'entre eux soit parfait d'emblée.

Or, une fois le contrat conclu, et pour toute sa durée, il constatera que les mises au point et les modernisations ultérieures valent très cher.

Par prudence, il conclura le contrat de partenariat au terme d'un "**dialogue compétitif**" : pendant une petite année, il travaillera avec **plusieurs** équipes pour mettre au point **plusieurs** projets susceptibles d'être retenus. Car tous doivent être bons, puisque ce sera le prix de l'offre finale qui l'emportera neuf fois sur dix.

S'il est certainement incapable d'évaluer correctement le coût de toutes les prestations que plusieurs équipes vont engager au cours du "dialogue", il prendra au moins conscience de ce que lui coûte l'équipe très structurée qu'il doit affecter longuement à cette tâche.

Le maître de l'ouvrage doit attribuer des **primes** aux candidats, puisque la participation à un tel dialogue "*implique un investissement significatif*" (art. 7 de l'ordonnance 2004-559 et art. L.1414-7 du CGCT).

Pour l'instant, les filiales des grands groupes qui se partagent les PPP ne sont pas trop exigeantes, car elles ne manquent pas de répercuter sur les contrats conclus les dépenses très élevées engagées sur les études sans suite. Mais leurs organisations professionnelles commencent à réclamer des "primes" moins symboliques.

Le maître de l'ouvrage peut choisir la **conception-réalisation**, censée le ras-

[1] L'énumération qui suit est vaste et pourtant incomplète, tant les éléments à prendre en considération pour concevoir un projet sont innombrables et de tous ordres : insertion dans la ville ou le paysage et urbanisme, site de la réalisation (terrain, bâtiment, voisinage, réseaux, plantations, etc), valeur emblématique et culturelle, contexte social et politique, esthétique et composition générale et de détail, fonctionnalité et ergonomie, réponses aux risques naturels (séisme, inondation, neige, tempête, etc), maîtrise de l'énergie (chauffage, ventilation, éclairage, équipements collectifs et privés), hygiène (air, eau, lumière, assainissement et déchets), accessibilité, sécurité (incendie, effraction, interventions ultérieures, etc), techniques d'information et de communication, etc, le tout, bien évidemment, dans un cadre réglementaire et normatif exigeant mais pas toujours cohérent, à l'intérieur de limites économiques toujours prégnantes, et avec la volonté de préserver les ressources naturelles de la planète !!!

[2] Cela va de la sécurité des ouvriers du chantier jusqu'à la récupération des matériaux lors de la déconstruction, en passant, bien sûr, par la satisfaction de ceux auxquels le bâtiment est destiné, voire la productivité des activités qu'ils y développeront.

[3] Ceci nous permet de tancer respectueusement mais fermement les maîtres d'ouvrage qui croient intelligents d'exiger le respect primaire de toutes les exigences détaillées de leur programme, alors qu'ils recherchent, parmi les projets au terme d'un concours, celui qui présente les meilleurs arbitrages entre les objectifs à atteindre.

[4] Ou toute autre durée pendant laquelle il a engagé sa collectivité (merci pour ses successeurs) à payer un "loyer" gonflé du remboursement de l'amortissement initial et de tous les surcoûts inhérents à la démarche.

[5] C'est la personne publique qui aura la responsabilité des soins si c'est un hôpital, de la justice si c'est un tribunal, de l'enseignement si c'est une université, etc.

surer sur le montant de l'investissement initial jusqu'à la livraison du bâtiment.

Il est alors de nouveau confronté à sa non participation à la conception de l'ouvrage puisqu'il a dû choisir directement l'un des **avant-projets** établis (sans aucune concertation avec lui) par les équipes en concurrence, et qu'il ne pourra plus le modifier, sauf avenants coûteux.

Quant aux **primes** qu'il doit verser à tous les candidats, elles sont égales au prix des études de conception à effectuer, affecté d'un abattement au plus égal à 20 % (art. 69 du CMP).

En procédure plus "classique", avec le lauréat choisi à l'issue d'un **concours** de maîtrise d'œuvre, le maître de l'ouvrage a l'avantage de pouvoir participer à la conception de son futur bâtiment, de telle façon que celui-ci réponde le plus parfaitement possible à tous les besoins et exigences de sa collectivité.

Il arrive qu'au moment de conclure le contrat avec l'auteur du meilleur projet, le maître d'ouvrage veuille être rassuré sur quelques-unes de ses exigences (il n'a que l'embarras du choix : voir la note 1). **C'est son droit.** S'il veut lancer un concours dont les prestations cumulent celles de l'esquisse et de l'APS, il peut le faire. Certains concours à deux tours se sont conclus sur la base d'un APD majoré de quelques fractions du "projet". **Mais, quelle que soit l'ampleur des prestations demandées, l'obligation d'indemniser les candidats à au moins 80 % de leur valeur demeure** (art. 74 du CMP).

Les maîtres d'ouvrage respectueux, à la fois des professionnels et de la règle, fixent des **indemnités** tenant compte de l'ampleur des prestations deman-



dées qui aujourd'hui, dépassent le plus souvent le niveau des études d'APS.

Hélas, cette rigueur des maîtres d'ouvrage n'est pas générale.

Le comportement intolérable de quelques maîtres d'ouvrage

La loi MOP ayant proposé des contenus progressifs de prestations pour chaque

[6] Rappel de quelques contenus des éléments techniques de mission :

- Pour l'esquisse : "Vérifier la faisabilité de l'opération au regard des différentes contraintes du programme".
- Pour l'avant-projet sommaire : "Proposer les dispositions techniques pouvant être envisagées".
- Pour l'avant-projet définitif : "Définir les principes constructifs, les matériaux et les installations techniques".
- Pour le projet : "Déterminer l'implantation et l'encombrement de tous les éléments de structure et de tous les éléments techniques ; préciser les tracés des alimentations et évacuations de tous les fluides ; établir un coût prévisionnel des travaux décomposés par corps d'état ; permettre au maître de l'ouvrage, au regard de cette évaluation, d'arrêter le coût prévisionnel de la réalisation de l'ouvrage et, par ailleurs, d'estimer les coûts de son exploitation".

élément de la conception⁶, il en est résulté une sorte d'échelle de répartition des honoraires entre ces éléments : le guide à l'intention des maîtres d'ouvrage publics donne des indications.

Dans ce guide, la fraction d'honoraires proposée pour l'esquisse répond au contenu limité de celle-ci.

Il est parfaitement acceptable que des maîtres d'ouvrage veuillent bien plus que les prestations de l'esquisse.

Mais comment certains maîtres d'ouvrage osent-ils encore appeler "esquisse", un avant-projet en ajoutant par exemple :

- l'évaluation de certains coûts d'exploitation, alors que cette évaluation suppose des études du niveau projet,
- ou des bordereaux quantitatifs détaillés alors que ceux-ci nécessitent des documents du niveau projet, voire exécution !

La **falsification** de l'appellation des éléments de mission n'a apparemment pas d'autre but que la **spoliation** des prestataires qui répondent à une consultation de maîtrise d'œuvre.

L'intolérable n'est pas dans les exigences des maîtres d'ouvrage mais dans leur évaluation et dans la **dissimulation, par l'appellation "esquisse", du niveau réel des études.**

Conclusion

Puisque les maîtres d'ouvrage ne se contentent plus des prestations du niveau esquisse pour départager des candidats dans un concours de maîtrise d'œuvre, il n'y a qu'à supprimer définitivement cet élément de mission du vocabulaire de la maîtrise d'œuvre.

Si l'esquisse est morte, vive l'avant-projet. ■

Étude de la Commission juridique de l'Unsfa, décembre 2008

La commande publique

Depuis plusieurs mois, un décret devant réformer trois décrets et en abroger deux autres avait été rédigé ; il était passé devant le Conseil d'État et n'attendait plus que la signature du Premier ministre pour être publié au JO.

Les mesures proposées par Nicolas Sarkozy dans son discours de Douai (4 décembre 2008), en vue d'alléger quelques procédures de passation des marchés publics, se sont superposées en accéléré : rédaction immédiate de deux autres décrets, dont l'un est passé en urgence au Conseil d'État, et Conseil des ministres exprès le 19 décembre à seule fin de validation avant signature !

Au total qu'y a-t-il de changé ?

Le décret 93-1269 (concours d'architecture) **et le décret 93-1270** (conception-réalisation), tous deux du 29 novembre 1993, **sont abrogés**. Mais pas de panique. Les dispositions de ces deux décrets d'application de la loi MOP concernant

les personnes soumises au Code des marchés publics avaient déjà été intégrées en 1993 dans le CMP.

Quant aux dispositions de ces deux décrets de 1993 concernant les personnes non soumises au CMP, elles sont désormais intégrées dans les **décrets 2005-1308 du 20 octobre 2005 et 2005-1742 du 30 décembre 2005**, pris en application de l'**ordonnance 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics (car tel est le titre de cette ordonnance !)**.

Beaucoup d'articles du code des marchés publics et des deux décrets de

2005 qui viennent d'être cités sont changés.

Nous n'en citerons qu'un : pour les concours, il est dit clairement que la pondération des critères de choix du meilleur projet n'est pas obligatoire (art. 53 du CMP).

Les architectes ont intérêt à actualiser leurs connaissances, (le GEPA est là pour ça), d'autant que les nouveaux CCAG pourraient sortir rapidement et qu'ils pourraient poser beaucoup de problèmes et présenter d'énormes dangers pour les petites entreprises que sont généralement nos structures. Voir ci-après. ■

La Commission juridique de l'Unsa

Les CCAG

La seconde version du CCAG PI et du CCAG travaux a été soumise à une nouvelle "concertation" (?), mais, en dépit des observations précédentes des professionnels, cette seconde version n'est pas plus équitable que la première. Certaines dispositions sont même pires.

En ce qui concerne le CCAG PI, la lourdeur et le formalisme des obligations de nature administrative piègeront les petites structures d'architecture et d'ingénierie qui ne disposent pas d'un service aux aguets des actes à accomplir sous peine de forclusion, pénalisation, voire résiliation du marché !

L'Unsa estime injuste que l'État instaure en règles générales des droits et obligations déséquilibrés entre le titulaire du marché et la personne publique.

En effet, cette dernière bénéficie, en amont, des prérogatives de puissance publique, et en aval, elle peut imposer, par les pièces particulières (CCAP et CCTP), les obligations spécifiques et tous

les dispositifs protecteurs justifiés par l'opération.

Ce déséquilibre sera particulièrement préjudiciable aux petites entreprises, moins aptes que les grandes à négocier puis à se défendre.

En ce qui concerne l'utilisation des résultats et la propriété intellectuelle, **le projet de CCAG PI figerait** (mais nous ne pouvons pas penser qu'il demeure en l'état) **le dispositif le plus spoliateur et le plus risqué pour les maîtres d'œuvre** (art. 23 à 29), alors que chaque opération justifie une convention spécifique.

Les dispositions sur la réception des prestations sont, elles aussi, **dangereuses**, car totalement **inadaptées** aux missions de maîtrise d'œuvre (art. 30 à 32).

Autre exemple injuste : l'Unsa juge **inacceptable l'absence d'indemnisation du titulaire d'un marché de maîtrise d'œuvre qui n'a commis aucune faute**, en cas de résiliation de son marché à l'initiative du pouvoir adjudicateur.

Alors que les titulaires de tous les autres types courants de marchés ont droit à indemnisation, **les maîtres d'œuvre** (qui sont principalement visés par le dispositif des art. 20 et 35.3) **sont traités de manière discriminatoire !**

Une véritable concertation doit s'ouvrir. ■

La Commission juridique de l'Unsa

39^e congrès des architectes

Toulouse, les 20 et 21 novembre 2008

Les adhérents de l'Unsa se sont réunis à Toulouse pour leur 39^e congrès placé sous le thème du développement durable.

Entendant bien apporter des réponses aux problématiques qu'engendre cette préoccupation, ils ont échangé, écouté et débattu lors des tables rondes, mais se sont formés aussi lors des ateliers dont vous trouverez les comptes rendus dans ce dossier.

Parmi les temps forts, bien sûr comme chaque année la remise du Prix du Projet Citoyen, mais aussi le discours du président Michel Roulleau qui dresse le bilan de l'année écoulée et souligne, plus que jamais en cette période de crise, l'importance d'affirmer le rôle de l'architecte dans la société. Voici quelques extraits de ce discours :



Déjà un an de vie professionnelle et syndicale depuis le Congrès d'Orléans. [...] La France, au troisième trimestre 2008, est au bord de la récession, avec une croissance de 0,14 par rapport au deuxième trimestre ! Qu'en sera-t-il demain ?

Notre secteur d'activité est lui aussi entré en récession, les entreprises d'architecture aux structures financières fragiles sont directement menacées.

La crise économique, liée au retournement du cycle immobilier, qui a commencé en 2007 se poursuit.

Elle est moins grave en France qu'ailleurs (USA – Royaume Unis – Espagne) pour autant, le nombre de mise en chantier dans la construction résidentielle devrait tomber de 430 000 à 320 000. C'est une chute violente de près de 25 %.

Cette crise va conduire à une perte mécanique d'emplois salariés et à une diminution d'au moins 2 points de croissance en 2009.

Aujourd'hui, il y a un peu plus de 100 000 logements invendus chez les promoteurs. Qu'en adviendra-t-il pour les architectes ? L'année 2009 sera dure, 2010 aussi, sinon plus...

Une année syndicale houleuse pétrie de défauts.

Tensions, dysfonctionnements sont apparus, parfois avec violence, relayés :

- par certains départements qui pointent un manque de fonctionnement démocratique de l'union,
- par le "National", le BNU qui se plaint d'une surcharge d'activités et d'un manque de collaboration des départements.

Au sein de tous les travaux engagés par l'union : deux dossiers difficiles à mener à terme font appel à de profondes résistances. La séquence professionnalisante que nous voulons exemplaire est difficile à faire valoir auprès de la DAPA qui refuse d'admettre que les architectes définissent eux-mêmes leur besoins de formation professionnalisante nécessaire à l'apprentissage des pratiques du métier. [...]

Quelle est cette union à laquelle nous appartenons ?

Quelle est cette union que nous voulons tous ?

Quel est notre projet professionnel ?

Que pense l'union dans un contexte conjoint de crise et d'une volonté de faire émerger un modèle de développement durable ? [...]

Qu'est-ce qu'une profession reconnue ? C'est une profession dont les membres responsables et performants reprennent leur place au cœur de cette société en transformation et rebâtissent en conséquence leurs rémunérations. [...]

Ce projet professionnel est l'éternel combat de la reconnaissance de l'architecte, indissociable de celui de l'architecture.

Plus que jamais nous sommes des architectes responsables, au cœur de la politique. [...]

J'ai proposé de construire un projet d'université d'été, destiné à la coproduction d'idées, de résolutions, à la rédaction de textes de références, afin de revitaliser la vie intellectuelle et syndicale.

Cette vie des idées et des actes que je compte mener à bien pour 2009, sera un point de rencontre important pour bâtir nos actions, nos partenariats.

Elle aidera à la visibilité de l'union, à la communication de l'union, au ressourcement de l'union, à la politique d'adhésion des architectes qui auront décidé de mettre fin à cet abandon d'intérêt pour le collectif, cette individualisation qui coûte tant à tous les syndicats.

Pouvons-nous renforcer la légitimité du rôle de l'architecte de demain dans le développement durable ?

Oui nous pouvons le faire concrètement dans nos agences !

Nous aurions donc RDV avec l'histoire et nous voulons tourner une page ensemble. Nous voulons entrer dans un espace où les architectes seront considérés avec justice grâce à leur mérite.

L'union syndicale sera là pour les aider à construire les débats et les actes nécessaires.

Vous pouvez compter sur l'Unsa et l'Unsa doit compter sur vous.

Nous pouvons le faire.

Oui nous le pouvons et nous devons le faire.

Michel Roulleau,
Président de l'Unsa



Entretien avec Nathalie Kosciusko-Morizet

Alors que le projet de loi relatif au Grenelle de l'environnement venait d'être voté en première lecture à une large majorité à l'Assemblée Nationale, madame la secrétaire d'État à l'environnement, Nathalie Kosciusko-Morizet, a accordé à notre syndicat un entretien dont le but était de s'adresser, par vidéo interposée, aux architectes réunis à Toulouse.

En voici quelques "morceaux choisis" relevés au fil des cinq questions posées par l'Unsa.



▲ Nathalie
Kosciusko-Morizet

1. ... Le Grenelle de l'environnement invite à **changer notre regard sur le bâtiment neuf** avec de nouvelles normes à partir de 2012, 2010 pour les bâtiments publics et le tertiaire et des normes très ambitieuses en 2020 ! Mais aussi à changer notre regard sur **les bâtiments existants** avec des rénovations thermiques lourdes... Le Grenelle de l'environnement invite à changer notre regard sur **la ville** y compris par le programme de transports. Une ville, à la fois moins étalée, plus dense, ... plus aérée. Le Grenelle de l'environnement vise à tout cela ! Un monde à la fois plus respectueux de l'environnement, moins consommateur d'énergie et, en même temps, du même coup, plus agréable **en créant plus de liens**.

2. En fait, il y a l'idée dans le Grenelle de l'environnement que... **l'économie doit se conjuguer avec l'écologie** ! ... Maintenant on sait : que **l'écologie est aussi au fondement de la compétitivité**. Il y a une croissance verte, une économie verte. Que dans l'écologie, il y a des emplois... l'écologie demande que l'on réfléchisse vers le long terme... l'écologie demande que l'on s'intéresse aux besoins réels de la société... **les architectes participent totalement** dans ce mouvement là. On cherche à refonder une société autour d'une nouvelle compétitivité d'une société avec des flux de matières et des flux d'énergies qui la traversent moins importants mais aussi, une nouvelle forme de **sociabilité**.

3. La formation continue et la formation en général peut être le grand enjeu du Grenelle de l'environnement... La formation initiale pour développer les

nouvelles technologies, pour retrouver aussi les technologies existantes...

De la formation initiale, de la formation continue, notamment aux artisans qu'ils sachent être au courant des dernières techniques. ...Et puis les accompagner aussi dans l'innovation, au moment de la construction avec des procédés innovants, des matériaux innovants et puis parce qu'il y a là beaucoup de réserves de compétitivité, beaucoup d'emplois, aussi beaucoup de lieux d'innovation possible et sur des matériaux et sur des pratiques que nous pouvons **exporter** dans le monde... Donc, on le fait à la fois pour nous, le Grenelle, on le fait parce que, derrière tout cela, il y a une **éthique**, mais on le fait aussi parce que derrière tout cela il y a une vraie **nouvelle compétitivité**.

4. En fait, tous nos objectifs du Grenelle de l'environnement trouvent un accompagnement ... accompagnements fiscaux...

- Le prêt à taux 0, sous condition de ressources pour les ménages qui sont primo accédants.
- Les crédits d'impôts sur les intérêts d'emprunt de la loi "travail, emploi, pouvoir d'achat".

... Mais il y a aussi de nouveaux instruments :

- L'éco-prêt à taux zéro qui va permettre de faire une rénovation thermique jusqu'à 30 000 euros sans payer d'intérêts, enfin avec un emprunt à taux zéro. ... il y a un tas de choses qui sont d'ordre réglementaire.
- Dire, qu'à partir de 2012, on ne veut plus que des bâtiments basse consommation dans la construction neuve, c'est d'ordre réglementaire.

- Qu'en 2020, plus que des bâtiments à énergie positive, c'est-à-dire des bâtiments qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment, c'est réglementaire.

Et puis, il y a aussi des dispositifs spécifiques que l'on met en place pour susciter l'innovation notamment :

- Les **appels d'offres** qui ont été lancés récemment sur les **écoquartiers*** et **les écocités*** et là, naturellement, on s'adresse **très directement au monde des architectes**. C'est leur innovation, leur créativité que l'on souhaite susciter à travers ces deux appels d'offres qui sont lancés.

Donc, à vos travaux !

5. ... Loin de nous détourner de l'écologie, la crise actuelle doit nous ramener à l'écologie, tout simplement, comme en période de trouble, on revient à ses fondamentaux et c'est cette conviction là que j'aimerais vous faire partager si vous le permettez, en conclusion. ■

[*] Le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire veut encadrer l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire, faire évoluer et gérer la ville. À l'échelle du quartier, le Gouvernement lance le concours ÉcoQuartiers : les candidatures sont attendues début mars, la désignation des projets lauréats pour chacun des aspects de l'aménagement durable (eau, déchets, biodiversité, mobilité, sobriété énergétique et énergies renouvelables, densité et formes urbaines, éco-construction) sera annoncée en juin 2009. À l'échelle de la ville, le Gouvernement met en place la démarche ÉcoCités qui devront s'imbriquer avec le bâti et le patrimoine existants. Les ÉcoCités seront les emblèmes de la politique de développement durable menée par les villes françaises et l'État pour leur proposer un soutien opérationnel et financier. La première sélection de projets sera faite en 2009.

Table ronde "Développement durable – orientation"

Michèle Pappalardo,
commissaire générale au DD,
déléguée ministérielle

Le grenelle et les architectes :

- La révolution thermique c'est comment faire des bâtiments beaucoup moins consommateurs d'énergie et plus consommateurs d'énergies renouvelables, des bâtiments basse consommation en 2012 (les fameux 50 KWH par m² et par an) et des bâtiments à énergie positive en 2020.
- Le très gros chantier, c'est la rénovation du parc existant avec l'objectif de diminuer de 48 % notre consommation d'énergie d'ici 2020. Il faut trouver un équilibre entre les coûts d'investissement et les économies de charges

• Le chantier de la ville durable, ou le bâtiment dans son espace, dans son environnement : lutter contre l'étalement urbain, avoir un mixte transport/bâtiment le plus intelligent possible, aller vers une ville plus compacte, plus dense, poly-active, dans laquelle on n'a pas oublié la nature. Une ville où on se préoccupe de la gestion des flux, des déchets, de l'eau, de ce qui a un impact sur l'environnement. Aussi une ville désirable, agréable à vivre, partagée, aimée par ses habitants, accueillante. Derrière tout ça, il y a évidemment le rôle des architectes qui possèdent une vue globale de l'espace dans lequel on vit.

Le travail complexe sur la réglementation, auquel vous êtes associés, a commen-

cé. Le CSTB travaille sur les modifications des réglementations techniques. Nous allons mobiliser nos forces pour mettre en œuvre le Grenelle au sein même de l'État.

Il a beaucoup d'outils de financement à inventer et à mettre en œuvre (PPP, CPE...). Des groupes de travail associent les professionnels du bâtiment d'une manière très large, réfléchissent et font des propositions très concrètes sur la formation, l'information, la recherche (Prébat). On essaie de réfléchir en coût global, je sais que c'est aussi une de vos préoccupations. C'est ce qui fait la force et/ou la faiblesse du Grenelle : on ne peut réussir que si tous les acteurs se mobilisent. Votre mobilisation d'aujourd'hui y participe. Merci. ■



▲ Michèle Pappalardo



▲ Philippe Pelletier

Philippe Pelletier,
animateur Comop Bâtiment
existant, président Anah, revue
des opérations immobilières

... Les masses en jeu, je les rappelle, 31 millions de logements dont 4,5 millions de logements sociaux (maître d'ouvrage professionnel), les 26 ou 27 millions restants sont pour l'essentiel des maîtres d'ouvrage qui ne sont pas des professionnels et qui, soit vivent en habitat collectif ou en maison individuelle (18 millions de maisons individuelles). Puis à côté de cela il y a un parc à usage tertiaire, 750 millions de M² de bureaux et commerces et puis on ajoute le parc de l'État, 50 millions de M², le parc des établissements publics de l'état 70 millions de M² et puis le parc des collectivités locales. Un chantier immense et hétérogène (qualité, diversité, localisation, ville dense à tissu diffus).

Autre éclairage : la solvabilité des maîtres d'ouvrage, propriétaires pauvres, occupants qu'il va falloir aider, au pouvoir d'achat faible, à l'épargne inexistante. L'état a fait le choix de privilégier les actions fiscales, budgè-

taires, financières autour du logement. Trois leviers principaux : les subventions de l'Ademe et de l'Anah, l'éco-prêt à taux 0 (c'est la mesure phare) et le crédit d'impôt.

On regarde 2050 mais pour l'atteindre il va falloir ajuster en permanence les outils, mesurer, vérifier, être pragmatique et pour ça, il faut que l'esprit partenarial du Grenelle soit mis en œuvre. ■

**Alain Maugard, ancien directeur
CSTB, animateur comop
bâtiment neuf**

Le Grenelle a été voté à la majorité, ça me paraît un événement majeur sur une loi d'orientation de la société. La réponse des architectes ? Ils sont comme tous les Français, par contre ils ont un métier, ils sont donc au cœur de cette réponse majoritaire.

La civilisation construite par l'homme a un sens, c'est de la rendre compatible avec l'empreinte écologique : il y a réconciliation. Désormais il faut que nous mettions une dimension culturelle dans les choix que nous allons faire.

On va s'apercevoir que la solution n'est pas la même partout dans l'humanité, que la notion même de développement durable et la façon d'y arriver est très liée à nos modes de vie, à nos cultures, à notre forme de civilisation.

Votre rôle est d'éviter la dérive quantitative sans mépriser les autres.

Maintenant, les valeurs que vous défendez depuis longtemps reviennent sur le devant de la scène avec le développement durable : le travail quotidien de l'architecture profonde.

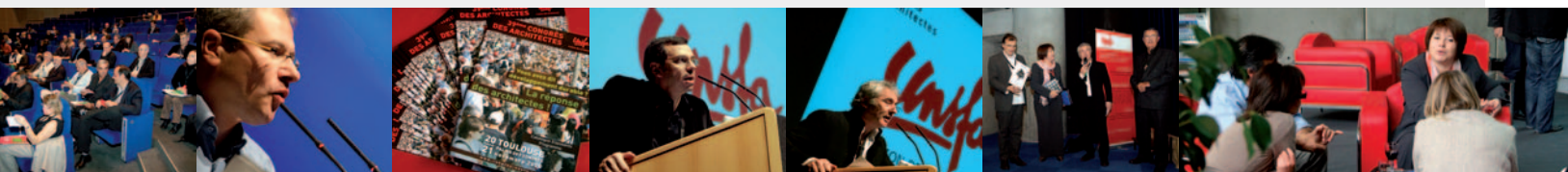
Il faut aller loin sur les bâtiments à énergie positive : si à certains endroits cela conduit à une bêtise, il est de votre devoir de le dire. On découvre que l'intelligence est à l'échelle du quartier, de la ville, que vous allez jouer un rôle très important.

Montrez-vous subtils : pas d'acharnement technologique, ni d'acharnement d'objectifs.

Le programme d'un bâtiment à énergie positive devient plus complexe car on cherche à en faire un producteur d'énergie. Il faut travailler dès le début avec les bureaux d'études. ■



▲ Alain Maugard



ATELIER N°1 : GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT : L'ENJEU DE LA REQUALIFICATION ARCHITECTURALE ET THERMIQUE DU PATRIMOINE BÂTI

Animateur : François Pélegrin

Intervenants : Éric Lagandre (CAH), Franck Twarog (BET Synergisud/Promodul), Antoine Thuillier (MITECH), Hervé Gilli (Gdf Suez), Raphael Slama (Qualitel)



Après avoir fait le point sur l'importance des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et culturels de la requalification architecturale et thermique du parc existant et sur la place attendue des architectes en matière de développement durable, cet atelier évoquait les facteurs de réussite : ambitions de performances, contrats et rémunération, mode de financement : **on n'améliorera pas sensiblement le sort des bâtiments existants sans changer nos pratiques : il faut commencer par le bon investissement dans la matière grise.**

L'enjeu n'est pas seulement énergétique ; il s'agit souvent de repenser ou d'améliorer l'usage de bâtiments conçus pour d'autres modes de vie.

Le travail d'approche globale de l'architecte est donc incontournable ; ceci a un prix ; celui du temps à passer pour bien cerner toutes les contraintes, réfléchir aux solutions et les traduire en termes de prescriptions.

L'Unsa a mis en avant la notion de garantie de performances et alerté sur

le danger d'une garantie de résultat, impossible à donner puisque celle-ci met en jeu le comportement de l'usager.

Le CAH (Club de l'Amélioration de l'Habitat) a exposé ensuite les différentes actions qu'il conduit en insistant sur celles concernant plus particulièrement les architectes ; la dynamique du CAH est visible : toutes les fédérations professionnelles participent à ses travaux ; l'ANAH y est fortement impliquée. Le site donne un vaste aperçu de l'ampleur des travaux qui y sont conduits.

L'action MITECH portant sur la requalification architecturale et thermique des 3,7 millions de maisons "passoires" construites entre 1950 et 1975 sera décrite. Soutenue par la Fondation Bâtiment Énergie, cette action est conduite par TBC (mandataire), l'Unsa, le CSTB et des partenaires industriels : ALDES, ARCELOR, CAREA, PAREX-LANKO, PROTEKTOR, SCHÜCO, STO.

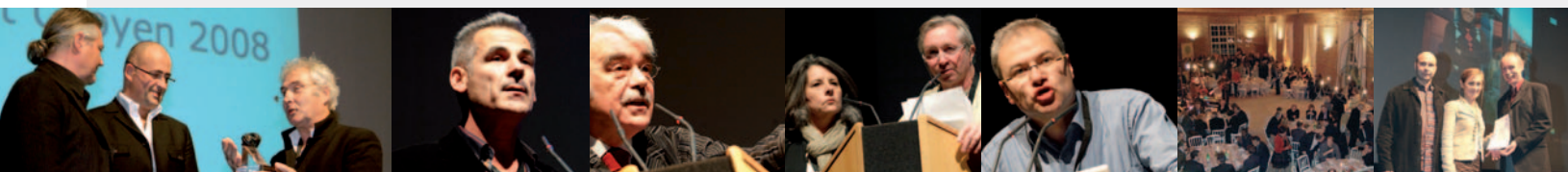
L'équipe MITECH se préoccupe désormais de mettre en place un dispositif de passage à l'acte à grande échelle sur tout le territoire. Une forte mobilisation des architectes est attendue ; elle peut être l'occasion de créer une école pour les jeunes architectes, d'être un terrain fertile pour ceux qui sont en "statut HMONP" ; en tous cas de leur "mettre le pied à l'étrier" sur une énorme marché évalué à plus de 400 milliards d'euros.

Mais pour aborder ce dernier, il faudra maîtriser un certain nombre d'outils, de technologies et de procédures :

L'outil DPE : les dispositifs réglementaires font du DPE (diagnostic de performance énergétique) un élément essentiel d'évaluation de la performance qui a des répercussions directes sur la valeur du bien au travers l'étiquetage énergétique. Une collaboration est désormais envisagée avec MITECH pour mieux adapter cet outil.

Des technologies : **même s'il n'est pas question de transformer les architectes en thermiciens, il faut que ceux-ci aient une bonne connaissance des solutions technologiques performantes** ; GDF SUEZ a pu donner les résultats d'une enquête grand public sur les attentes en matière de confort et présenter des solutions technologiques performantes. Les procédures de certification : l'incontournable question de la certification a été présentée.

Enfin, le dernier appel à idées "REHA" (lancé par le PUCA : Plan Urbanisme Construction et Architecture) a été présenté : il porte la requalification des immeubles collectifs d'habitation et s'adresse particulièrement aux architectes. ■



ATELIER 3 : L'ARCHITECTE DANS LE PROCESSUS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : QUELLES DÉMARCHES ET QUELLES MÉTHODES POUR RASSEMBLER LES COMPÉTENCES ET PARTAGER LES SAVOIR-FAIRE

Animateur : Michel Jarleton

Intervenants : Monsieur Liebus, vice-président CAPEB ; François Leblanc (CAPEB) ; Catherine Bonduau (Effinergie) ; Christian Cochet (CSTB) ; Didier Bernateau (groupe SNI)

L'atelier 3 a exploré les transversalités nécessaires pour concourir à la qualité environnementale du cadre bâti.

Ces transversalités sont de deux ordres : la transversalité des acteurs et des compétences, et celle des sujets et des angles d'attaques.

L'étanchéité à l'air des bâtiments, nécessaire notamment en cas de ventilation double flux, illustre le besoin de transversalité totale : **l'architecte doit travailler avec l'entreprise** pour définir la continuité de l'étanchéité et la mettre en œuvre. L'enveloppe étanche et très per-



formante thermiquement pose le problème de qualité de l'air et de concentration des polluants. Compétences, énergie, santé, doivent être associées pour la réussite du projet.

La transversalité des acteurs et des compétences est mise en œuvre par "Maisons d'architectes et d'artisans" marque NF créée à l'initiative de l'Unfsa et de la CAPEB. Cette démarche mobilise des groupes locaux Architectes / Artisans autour d'un référentiel commun. Ils interviennent également sur la réhabilitation énergétique du parc individuel existant en apportant la réponse attendue : prix / délais / qualité / interlocuteur unique.

La dimension du temps dans le projet a été présentée comme donnée essentielle du développement durable. Définir les réponses pour un temps limité peu

permettre de dessiner un cadre souple aux maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre. Les projets ainsi libérés laissent la place aux opportunités. **L'adaptabilité du projet urbain et de bâtiment détermine la pertinence de la réalisation.**

Le rôle de l'utilisateur sur l'efficacité des systèmes et les performances des bâtiments est essentiel. Il est important de recueillir les informations de la vie réelle du bâtiment, tant du point de vue de ses performances énergétiques (Observatoire des projets BBC Effinergie) que de celui de la qualité de l'air par la mise en place de capteurs.

La transversalité c'est aussi partager, organiser le retour d'expérience de tous les acteurs suivant tous les sujets. Les centres de ressources sont le lieu de cet échange. ■



ATELIER N°2 : FORMATION À TOUS LES ÉTAGES

Animateurs : Laurence Guibert et Yves Monnot, co-présidents de la Commission formation de l'Unsa

Depuis 3 ans, les débats concernant la formation tournent essentiellement autour de la HMONP (Habilitation de l'ADE à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre), du "Carnet Métier" et du combat mené auprès de la DAPA pour la mise en place d'une séquence professionnalisante de qualité (sur le contenu et la durée).

La formation est une obligation, une nécessité pour la bonne marche de nos agences et, pour notre syndicat, le "devenir de l'architecte" passe par la formation continue. Elle seule lui permet de répondre avec pertinence aux exigences de plus en plus importantes de sa fonction. L'atelier a été l'occasion de faire un point sur la formation aujourd'hui : professionnalisante, continue mais aussi imposée par les enjeux planétaires et de fournir aux confrères des informations pratiques et des outils concrets directement utilisables.

L'atelier s'est déroulé en 3 étapes :

Devenir architecte - l'Agence et l'HMONP

Invitée : Bérandère Rodrigues-Rabineau, Présidente du CROA-Languedoc-Roussillon.

L'Unsa ne veut pas fermer les portes des agences aux nouvelles générations mais souhaite améliorer ce qui peut l'être.

Cette première partie nous a permis de revenir sur les propositions de l'Unsa et le profit à tirer du Carnet Métier (publié par "Le Moniteur" du 15 fév. 2008) dans les agences et dans les ENSA (écoles nationales supérieures d'architecture). Nous avons pu faire le point sur le cadre actuel de la formation professionnalisante des architectes diplômés d'état (ADE) et sur les derniers textes que la tutelle doit mettre en place dans le cadre de la modification de la circulaire d'application. Ces trois textes ont été rédigés après de longues négociations avec l'Unsa, le Syndicat de l'architecture et le conseil national de l'Ordre des architectes. Le résultat n'est pas à la hauteur des ambitions exprimées par la profession réunie



néanmoins, ces textes sortent la HMONP de l'improvisation où elle était pour lui donner un cadre national. Il s'agit de :

- Des objectifs de la HMONP, le texte de présentation de la HMONP,
- De la définition d'un cadre national, "les fondamentaux",
- Des modalités de l'accueil des ADE dans les agences, la convention tri-partite.

Trois cas de figure pour accueillir un ADE durant sa HMO en agence ont été présentés par Patrick Julien, animateur du dialogue social à l'Unsa

- **Le contrat de Travail** (CDD ou CDI) au coefficient de base minimum 270 (Convention Collective) pour 151,67 Heures de travail effectif valorisé à :
 - 1 914,30 euros Brut à Paris soit 2 808,80 euros - 93,80 euros (déduction Fillon) = 2 716 euros CC correspondant à 1 554,42 euros Net pour le salarié.
 - 1 782 euros Brut à Toulouse / 2 808,80 euros - 155 euros (déduction Fillon) = 2 460,58 euros CC / 1 447 euros Net salarié.
- **Le contrat de Formation :** aux mêmes conditions pour le salarié qui donne droit à une déduction de charge supplémentaire de 150 euros en incluant les heures de formation dispensées par l'école (150 H sur 6 mois ou +).
- **Le stage :** pour l'Unsa, le stagiaire doit obligatoirement recevoir une gratification correspondant, à minima, au SMIC (voir article de "Passion Architecture" n° 20 d'avril 2007). Les coti-

sations sociales ne s'appliquent que sur le montant qui dépasse 398,13 euros par mois (montant pour 2008). Les écoles devraient être informées, par instruction venant de la DAPA, de cette possibilité de stage qui offrirait aux ADE plus de possibilités d'être accueillis en cette période de récession.

Une intervention intéressante de Michel Huet, docteur en droit, avocat conseil spécialiste en droit immobilier et droit d'auteur, a relancé le débat sur une autre voie de formation professionnelle de tous les acteurs de la construction, depuis la définition des besoins, programmation, maîtrise d'ouvrage, puis maîtrise d'œuvre, réalisation et usagers... À suivre...

Savoir être - la formation continue au sein des agences

Notre syndicat se doit d'encourager les architectes à prendre conscience de la nécessité d'un projet professionnel de haut niveau leur permettant de répondre aux objectifs de qualité qui s'imposent à notre profession.

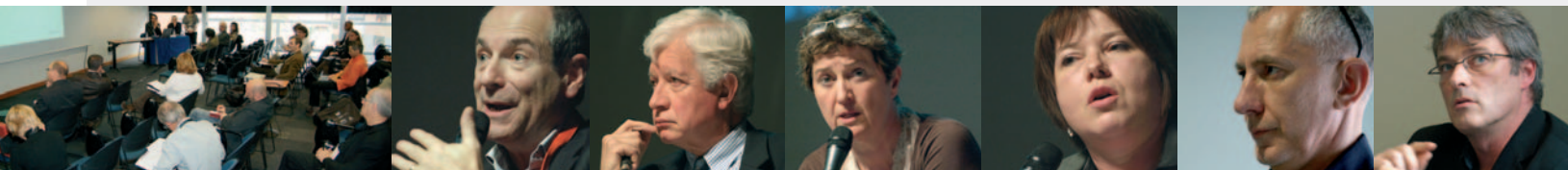
Jean-Claude Sauvage, représentant Unsa au FIF/PL et Patrick Benony, représentant l'OPCA-PL, nous ont fait un exposé sur les aides fournies par ces organismes.

La suite de cette intervention nous a permis d'être informés sur la nécessité de mettre en place un plan de formation dans l'agence depuis la mise en place du droit individuel à la formation (DIF).

Se former durablement

Nos invités, Pascale Biotteau, EnviroBAT Méditerranée et Yannick Papaix, Chargé de mission Formation de l'ADEME ont mis l'accent sur l'effort de formation nécessaire pour que notre la profession s'engage efficacement dans l'après-Grenelle de l'Environnement.

La future Loi Grenelle, malgré certaines lacunes, constitue une avancée majeure pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments existants et anciens mais aussi une étape impor-



tante pour le Développement Durable, thème du congrès.

Pour rattraper le temps perdu et quitter le champ des demi-mesures, peu efficaces et coûteuses à terme, la profession

doit, avec l'Unsa, accepter de modifier certaines de ses pratiques, mutualiser ses expériences et se lancer dans une vaste campagne de formation en grand nombre, mais de qualité.

ATELIERS NUMÉRIQUES : "IFC ET DÉVELOPPEMENT DURABLE"

Animateur : Thierry Parinaud

L'objectif de ces ateliers fut de démontrer les nombreux avantages du format d'échange international IFC à savoir : travail collaboratif sans ressaisies, objets (mur, plancher, porte, fenêtre, ...) porteurs d'informations, et livraison d'une maquette 3D intelligente et évolutive.

Les IFC facilitent le partenariat au sein de la maîtrise d'œuvre puisque le temps passé pour les saisies est supprimé et que l'on ne paye plus pour redessiner le projet ou pour collecter les informations. En effet, les logiciels IFC intègrent tous les attributs liés aux objets à condi-



tion que l'on les renseigne : un mur composite "Archicad" exporté en IFC est toujours un mur composite quand on l'a importé dans "AllPlan" ou dans "Revit" : sa forme, sa composition, son descriptif sont transmis sans perte d'information ni déformation.

Diverses démonstrations ont expliqué le potentiel des IFC. Il est ainsi possible de récupérer automatiquement des données via un logiciel de calcul thermique RT 2005 tel que "ClimaWin", d'établir le diagnostic énergétique d'une maison individuelle avec "Opti-MI", de calculer les descentes de charges grâce à

"Graitec" ou "Robobat", de sortir les mètres via "Attic+", de mesurer l'impact environnemental grâce à "Active 3D", ... L'Unsa remercie particulièrement les intervenants : Thierry Parinaud (sarl Studio 4) et Patrick Terrier (Atrium Architecture 95), auteurs de la maquette virtuelle IFC du collège 600 de Vigny, Val d'Oise. Bernard Ferries (Sté Laurenti) qui présentait une application développée dans le cadre du projet PEREN soutenu par la Fondation Bâtiment Energie. Antoine Thuillier et Régis Lecussan, responsables de la Recherche chez TBC qui présentaient une application développée dans le cadre du projet BEST qui permet de valider la performance bioclimatique du projet dès les premières phases d'esquisses, Guillaume Picinbono, chef du projet "MOD-EVE" au Centre Scientifique et Technique du Bâtiment ou CSTB. Luc Floissac, chercheur à l'ENSA Toulouse et conseil environnemental qui a fait une intervention intitulée "critères de construction durable", véritable état des lieux des matériaux. Enfin, Laurent Ortas, responsable produits-systèmes chez Saint-Gobain Isover Placoplâtre France qui nous informait des travaux de l'AIMCC sur les catalogues numériques IFC.

Le public fort intéressé par ces divers exemples concrets a toutefois émis un "bémol" en raison du coût des logiciels, de la formation, de la profonde modification des méthodologies des agences et qui devraient être compensés par une plus juste rémunération !

Or, malgré les atouts de ces nouveaux systèmes d'informations techniques : baisse des coûts, diffusion d'informations fiables à toute la chaîne d'intervention d'un ouvrage, travail collaboratif, interopérabilité et outil du développement durable, les architectes sont toujours réticents à adopter les IFC... ■

Pour en savoir plus :

www.projet-expert.fr.

Ce qu'ils
en ont pensé...

CONGRÈS DE L'UNSA : VENI, VIDI, VICI ?



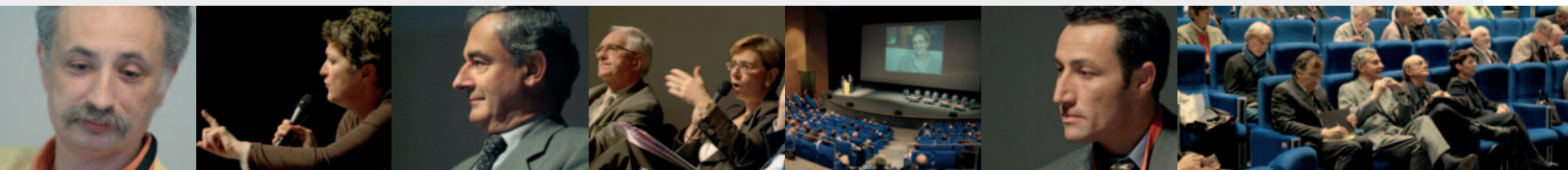
Pierre Lorin, 61 ans, est architecte DPLG. Il emploie huit personnes toutes salariées. Son activité concerne la réhabilitation en secteur sauvegardé, la réalisation de bâtiments industriels de prestige (laboratoires, auditorium, centres de recherche) notamment pour les parfumeurs grasseois ainsi que la conception de maisons contemporaines. À titre individuel, il s'intéresse à la restructuration du centre-ville et du centre historique de Grasse et participe notamment à la mise en couleurs des façades du Boulevard du Jeu de Ballon, l'artère principale.

Pierre Lorin n'est pas syndiqué à l'Unsa, pourtant il a tenu à assister à son congrès cette année. Il nous fait part des raisons de sa venue et de ses sentiments.

Passion Architecture : Pourquoi avoir participé au congrès de l'Unsa cette année à Toulouse ?

Pierre Lorin : Tout d'abord, je souligne l'ouverture d'esprit de l'Unsa qui m'informe de ses activités à longueur d'année alors que je n'en suis pas membre. J'ai ainsi pu prendre connaissance du thème du congrès de cette année (ndlr : "Vous avez dit développement durable ? La réponse des architectes !").

Si je me consacre à mon activité avec grand plaisir, j'ai souvent eu l'impression de perdre mon temps à assister à des mondanités. J'ai été attiré par ce congrès à la fois par le sujet, mais aussi par les ateliers et la perspective de me documenter davantage au sujet du développement durable. J'ai apprécié notamment cette démarche qui consiste à apporter une réponse spécifique aux architectes et je me suis mis en devoir d'assister à tous les débats et ateliers.



P. A. : Quel constat tirez-vous de cette première participation au congrès de l'Unsfa ?

P. L. : Tout d'abord, j'ai été surpris qu'il n'y ait pas davantage de monde. Le congrès était bien organisé. La première journée concernant uniquement le syndicat, je suis venu le deuxième jour et je pense qu'il serait tout à fait judicieux que ces ateliers se déroulent durant 48 h. Les intervenants étaient intéressants dans l'ensemble, mais avaient trop peu de temps pour développer leurs exposés et échanger avec les auditeurs. Il s'agissait pour moi d'une première sensibilisation à ces préoccupations majeures. Maintenant je vais approfondir mes connaissances en la matière. Nos diplômés ne suffisent pas, je serais tenté de préconiser une formation continue plus soutenue voire contraignante.

En dehors des ateliers, j'ai visité les stands des partenaires industriels au sein d'un "petit salon du bâtiment". J'y ai trouvé des nouveautés et des interlocuteurs aux réponses adaptées à mes préoccupations d'architecte. J'ai rarement l'occasion de prendre le temps de chercher des informations en dehors de mon agence et j'envisage d'amener mes collaborateurs à ce type d'événement. Au final, si j'envisage de revenir au prochain congrès de l'Unsfa, je ressens presque une "frustration" après une journée qui m'a paru trop courte !

TÉMOIGNAGE DE FRANÇOIS L'HUILLIER, DIRECTEUR DÉLÉGUÉ BÂTIMENT DE CIMBÉTON



"Ce congrès se caractérisait au niveau des ateliers par le grand intérêt des sujets qui sont bien amenés et très illustrés. Les concepteurs de constructions bioclimatiques portent une très grande attention aux impacts environnementaux de leurs projets, et j'ai trouvé ces discussions très enrichissantes sur ce point. Maîtres d'œuvre et industriels (dont je faisais partie) ont pu débattre sur ces sujets et présenter leurs visions respectives. J'étais très satisfait de cette partie, j'ai trouvé passionnant de pouvoir assister à un dialogue plutôt qu'à une confrontation stérile de professionnels parlant leur propre langage. L'Unsfa a parfaitement joué le jeu durant ce congrès. Je le note

d'autant plus volontiers que j'avais peur de me retrouver en fin de congrès devant un parterre quelque peu fatigué. Au contraire, l'auditoire était très attentif et j'aurais aimé pouvoir discuter avec la salle davantage. Ce congrès nous a permis de rencontrer des personnes clés et en particulier de présenter nos offres de formation permanente et qualifiante que notre filière veut finaliser avec l'Unsfa pour que ses adhérents puissent conserver leur habilitation. À cette fin, nous proposons deux stages "béton et environnement" et "béton pour construire" qui sont chacun modulables sur une ou deux journées. Le premier traite des impacts de ce matériau sur l'environnement et sur les valeurs d'usage et le deuxième rappelle ce qu'il faut savoir sur l'usage du béton sur un chantier. Nous travaillons sur ces sujets avec le Gepa et nous attendons la réaction des architectes."



Toutes les photos du congrès ont été réalisées par Brigitte Hase

Discours de clôture en présence de Gérard Bapt, député de la Haute-Garonne, maire de Saint Jean



8^e Prix du Projet Citoyen

Prix du
PROJET
CITOYEN

Vie syndicale

À l'occasion de la préparation de sa 8^e édition, le Prix du Projet Citoyen organisé par l'Unsa a fait peau neuve, tout en maintenant sa philosophie ouverte sur les approches de la concertation et de la participation.

En effet, une pierre s'est ajoutée à l'édifice imaginé en 2001, qui installe une réflexion nouvelle pour les prochaines années. Il s'agit de construire un regard sur le projet dans le temps : comment est reçu le projet lauréat, et comment est-il vécu dans la durée ?

Ce regard original est concrétisé par une nouvelle récompense (que nous espérons reconduire pour les éditions suivantes bien sûr) : l'agence de photographes professionnels VU' offre pour le projet lauréat deux enquêtes photographiques.

L'une est réalisée l'année de remise

libres de droits pour les lauréats et l'Unsa, qui pourront ainsi communiquer librement sur les objectifs citoyens du Prix.

- La première enquête est publiée dans ce numéro de PA : elle contribue à témoigner de la véritable appropriation du nouveau quartier par ses habitants.
- La seconde enquête, dans trois ans, permettra aux architectes de l'Union d'aiguiser notre regard sur la vie réelle des projets. Si les architectes chérissent la genèse des projets, les idées nouvelles et le chantier, ils doivent développer aussi leur regard sur la vie après la construction. Cette enquête sera également publiée dans PA.

Au-delà de l'évaluation technique, le regard sur le vécu réel est une des obligations de l'évaluation du projet, dans toute sa complexité bien sûr. Avec toutes ses richesses aussi, et pour l'honneur des constructeurs. Elle concerne en premier lieu les architectes et leurs maîtres d'ouvrage. Ce travail original de l'agence de photographes professionnels VU' est également la possibilité d'une nouvelle attractivité du prix pour les candidats potentiels des éditions à venir.



◀ Dominique Jouffroy

N'hésitez donc pas à candidater dès maintenant pour l'édition 2009. D'autant que pour vous y aider, et le Prix du Projet Citoyen étant une récompense subtile par ses attendus, l'équipe organisatrice vient de créer une série de fiches à renseigner que vous pourrez aisément télécharger sur notre site. Elles ont permis aux candidats 2008 de mieux faire comprendre les véritables atouts de leur projet, en cohérence avec les objectifs primés.

Un grand bravo donc aux deux équipes récompensées à Toulouse, qui nous font découvrir de nouvelles facettes de la création partagée du projet, et ont su grâce à leur talent et leur passion faire aimer l'architecture !

Dominique Jouffroy,
architecte, président de la Commission du Prix du Projet Citoyen de l'Unsa

Pour candidater au Prix du Projet Citoyen 2009 :
www.syndicat-architectes.com



du prix (en 2008 pour le 8^e prix), l'autre trois ans plus tard (soit ici 2011). Ces enquêtes photographiques sont orientées "vie des habitants" plutôt qu'"objet architectural". Elles sont



▲ L'agence KnL Architecture s'est vue décernée le Prix du Projet Citoyen 2008 pour la réalisation de 37 maisons pour nomades sédentarisés à Kingersheim (voir p.18) ; tandis que le groupe d'architecture Polimorph recevait une mention spéciale (voir p.19).

37 maisons

pour nomades sédentarisés à Kingersheim

Espace insalubre, zone de non droit située au cœur d'un ensemble pavillonnaire, le terrain où réside la population manouche de Kingersheim accueille les familles depuis 70 ans. En 1999, la commune de Kingersheim a entamé une réflexion sur le renouvellement de cet espace afin d'accueillir dignement les familles.

Comme l'avait exprimé le Maire de Kingersheim, Jo Spiegel à la population lors d'une rencontre de concertation "... il sera aussi difficile pour vous d'accepter de vivre dans une maison que pour nous d'aller vivre dans une caravane...". C'est au terme de 10 réunions de concertation avec la population manouche entre février 2003 et juin 2005 destinées à mener à bien le programme de l'opération et 11 mois de chantier que les familles manouche de Kingersheim ont pu prendre possession des maisons.

Le projet des 37 maisons de Kingersheim est un projet global où l'urbanisme, l'architecture, l'environnement et le social sont étroitement liés. Cette organisation urbaine met à disposition des familles des maisons s'inspirant de l'implantation initiale des caravanes sur le site et respectant les affinités entre les groupes familiaux.

La composition présente une orientation "plein sud" de toutes les maisons, des rues sécurisantes pour les enfants parce que la circulation automobile est limitée. L'opération a fait l'objet d'un accompagnement paysager s'inscrivant dans le protocole d'entretien des espaces verts de la commune.

Un axe NORD/SUD canalise la circulation automobile. Il distribue des "cours urbains" qui constituent un espace d'intimité et calme.

L'organisation des parcelles est identique pour tous. Elles sont délimitées côté rue par des traverses en bois et une bande paysagère. Un muret intègre le coffret électrique, la boîte aux lettres et le numéro. Les maisons sont personnalisées et invitent les concessionnaires publics à se rendre sur le site... déposer le courrier, relever les compteurs électriques et ramasser les déchets participent aussi de la cohésion sociale !

Un espace sur la parcelle permet le stationnement d'une voiture.

Toutes les maisons disposent d'une entrée couverte avec un appentis ainsi que d'un jardin privatif.

Les 37 maisons se répartissent de la façon suivante : 18 maisons de 2 pièces, 13 maisons de 3 pièces, 4 maisons de 4 pièces et 2 maisons de 5 pièces.

L'organisation des logements reprend le principe des maisons réalisées en auto-contruction qui existaient initialement sur le site. Conçues autour d'une pièce centrale chauffée, les chambres étaient directement commandées depuis le séjour pour bénéficier du chauffage de la pièce.

L'organisation des maisons s'inspire de cette disposition. La pièce principale reçoit un insert bois qui, équipé d'un système de soufflage, renvoi l'air chaud vers les chambres.

L'architecture des maisons se compose d'une juxtaposition de modules alternant un bardage terre cuite de teinte rouge/gris/rouge/anthracite. Le nombre de chambres définit le nombre de modules ainsi que la dimension du salon et la longueur de la maison. Un module technique identique à toutes les typologies, rassemble autour du ballon d'eau chaude solaire la salle de bains, la cuisine et le wc.

Les maisons sont conçues pour apporter une réponse environnementale optimale afin de générer une très faible consommation énergétique. Le chauffage est produit par des inserts bois avec une régulation thermique. La ventilation est naturelle pour éviter la consommation en électricité d'une ventilation mécanique, et l'eau chaude sanitaire est produite par des panneaux solaires. L'orientation Sud offre un apport solaire en hiver non négligeable. En été, des "brise soleil" constitués de lames en bois inclinées de 17° protègent les baies orientées au sud tout en garantissant un bon ensoleillement en hiver.

Les matériaux retenus ont été choisis pour leur caractère naturel et leur faible coût. L'ossature des maisons est en bois, le doublage intérieur est en gypse naturel, le bardage des façades et les toitures sont en tuiles de terre cuite. L'ensemble des matériaux utilisés sont réputés pour leurs qualités en termes de fiabilité et de recyclabilité.

Depuis 18 mois, les familles occupent les maisons. Les jardins ont été appropriés, les bâtiments respectés et entretenus. Ce lieu qui était hier insalubre et hostile est aujourd'hui devenu un quartier durable de Kingersheim. ■

Mathieu Laperrelle,
architecte Agence KnL architecture



© Sophie Chivet - Agence VU'



© Sophie Chivet - Agence VU'

▲ Ce projet a été récompensé par le Prix du Projet citoyen 2008.



© Sophie Chivet - Agence VU'



© Sophie Chivet - Agence VU'

Architecture & handicap,

pour que les histoires s'écrivent avant
que les murs ne s'élèvent

Une étude de définition collective

Intitulée "Architecture et handicap", la recherche-action pilotée par Polimorph a eu pour cadre le Centre médico-social Saint-Martin à Etrépagny. Cette institution accueille des personnes en situation de handicap intellectuel et psychique dans un domaine de 35 hectares. Le centre, qui projette des restructurations et constructions, demandait une démarche qui inclut la communauté du lieu dans le développement de ces projets. Avec la volonté que "les histoires s'écrivent avant que les murs ne s'élèvent" et pour que les usagers soient sujets des évolutions de l'espace qui les toucheront au premier chef.



▲ Petra Marguc reçoit la mention spéciale du Prix du Projet citoyen.

- "L'état des choses" : un outil pour révéler des pratiques de l'espace à différents moments de la journée...
 - "Menu au choix" : un outil de collecte des opinions sur l'espace...
 - "Nous sommes en 2009..." : un atelier d'écriture...
 - "Tabula Rosa" : un jeu de table pour tester des scénarios possibles...
 - "La carte sensible" : un dispositif permettant à chacun de visualiser sur une carte et de partager les regards et les pratiques relatives au territoire...
- Des interfaces sur Internet donnaient enfin la possibilité à chacun d'intervenir dans le cours de la recherche quand il le souhaitait.

Le centre, (...) demandait une démarche qui inclue la communauté du lieu dans le développement de ces projets. Avec la volonté que "les histoires s'écrivent avant que les murs ne s'élèvent" et pour que les usagers soient sujets des évolutions de l'espace qui les toucheront au premier chef.

Le groupe d'architecture Polimorph a été chargé de piloter cette concertation, pour que les usagers du centre (résidents, familles, salariés, élus locaux...), les professionnels du médico-social et les professionnels de l'espace (archi-

tectes, ingénieurs, designers) croisent et nourrissent mutuellement leurs besoins, leurs désirs, leurs contraintes, leurs regards, leurs expertises.

Au bout de cette recherche-action collective, il s'agissait d'élaborer une modélisation des principes directeurs pour les transformations envisagées à court et à moyen termes – une maison pour 15 résidents, un atelier bois, un espace dédié à la balnéothérapie et au bien-être – s'inscrivant dans une stratégie globale.

Une méthodologie concertante

Des ateliers ont été organisés, en s'appuyant sur des outils qui offrent à chacun d'exprimer ses pensées, ses regards, sans craindre d'être confronté à la parole experte de l'autre :

- "L'odyssée de l'espace" : un outil de diagnostic du territoire...

Deux groupes, celui de l'architecture et celui du handicap, ont ensuite traduit ces expériences, les besoins et les savoir-faire dans une vision collective.

La première rencontre entre tous les participants a eu lieu le 9 novembre 2007, la recherche-action s'est achevée à l'été 2008, avec la livraison d'un cahier de préconisations pour les transformations du Parc Saint-Martin et de ses bâtiments, d'un CD avec toute la matière produite par les acteurs de la concertation, d'un montage audiovisuel résumant les enjeux et les méthodologies de la recherche.

Le Centre Saint-Martin envisage une livraison des deux premiers bâtiments au printemps 2010. ■

Petra Marguc,
architecte du groupe Polimorph

Polimorph, c'est quoi ?

Polimorph est un groupement pluridisciplinaire de recherche et de production sur l'espace. Sa production s'organise entre polimorph-architects, en charge des projets de construction, et l'association polimorph, qui poursuit des projets de recherche appliquée et de réflexion autour de la notion d'espace public.

Pour découvrir en image l'histoire du projet : www.polimorph.net

L'UNSA A ORGANISÉ UN CONSEIL NATIONAL LE 19 DÉCEMBRE 2008 POUR ABORDER LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE FINANCIÈRE POUR LES ARCHITECTES



Que ce soient de très petites, petites et moyennes structures de production architecturale, notre profession est touchée car le ralentissement économique a fragilisé les entreprises qui présentaient des difficultés existantes.

Chaque président présent a rendu compte de sa situation départementale. Un sentiment d'inquiétude pour les deux années à venir s'est nettement dessiné. N'hésitez pas à adhérer à votre syndicat local pour bénéficier des échanges entre confrères. Garder le moral, c'est important !

Le conseil est d'anticiper : Patrick Julien, permanent à l'Unsa, est à votre disposition plus particulièrement pour des conseils juridiques personnalisés. La commission dialogue social présidée par Alain Masson est attentive à vos suggestions de solidarité. Le Gepa, présidé par Patrice Bailly, a mis sur pied une formation "Comment gérer la crise" pour répondre à vos interrogations sur les outils disponibles pour agir. Bien entendu, la commission syndicale présidée par Jean-Marie Hennin est à votre écoute pour toute forme de propositions concrètes. Les présidents de la commission formation, Laurence Guibert et Yves Monnot, vous encouragent à ne pas cesser de vous former tout au long de votre activité professionnelle. Contactez-les !

Le CNU a prévu un questionnaire élaboré par Bernard-Jacques André et Patrick Tuzin, tout deux de

l'Unsa 92, pour présenter des chiffres aux autorités. Une série de rencontres incombe au bureau national présidé par Michel Rouleau avec nos partenaires du bâtiment pour alerter, car nous traverserons mieux cette période incertaine à plusieurs qu'isolés !

Isabelle Chinardet-Cantineau

LE SAVM ORGANISE UN VOYAGE EN POLOGNE DU 7 AU 10 MAI 2009



SYNDICAT DES ARCHITECTES DU VAL DE MARNE

Autres que les architectes du 94 et les anciens Lemar, les archi-

tectés intéressés peuvent prendre contact avec Lidia au 01 46 58 38 31 ou 06 10 64 16 75.

Le programme de visite n'est pas figé : Rencontre avec les architectes. Visite de Cracovie, Katowice, Wrocław, ambassade de France à Varsovie, maison de Chopin à Zelazowa Wola, etc.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ESSONNE : BATIDEFI91

Le salon a été organisé par la Fédération du bâtiment de l'Essonne. Depuis plus de quatre ans, le SAE91 et la Fédération du bâtiment de l'Essonne ont remis sur pied l'OGBTP à raison de cinq à six réunions par an. Le président de l'OGBTP 91 est Christian Roth. Deux thèmes ont été choisis pour ces réunions :

- les relations Entreprise / Architecte sur les chantiers (un livret existe, il doit être édité),
- le développement durable.

L'OGBTP a organisé une réunion publique en 2006, en présence du CAUE, sur le thème du développement durable (présentation des 14 cibles, et le chantier propre). Suite à cette réunion, il a été décidé d'organiser une manifestation de plus grande envergure.

La Fédération nous a demandé de participer à l'organisation de BATIDEFI, puis en cours de route nous a gentiment oublié, pensant certainement qu'elle était assez grande pour le faire toute seule. Une fois le projet bouclé, elle nous a proposé de prendre un stand.

Nous n'avons pas pu avoir notre logo sur l'annonce du salon, et nous n'avons pas été invités à participer aux tables rondes, (contrairement au CAUE).

De même, lors de l'inauguration, nous n'avons pas été présentés par le Président de la Fédération, nous n'avons pas eu de temps de parole dans les discours de présentation, et, cerise sur le gâteau, madame la secrétaire d'État l'environnement a tout simplement oublié de citer les architectes dans son discours !

Morale de l'histoire : je pense que les architectes ont un long chemin à parcourir pour imposer leur réflexions dans le développement durable, il ne faut rien lâcher, affirmer notre présence à toutes les occasions qui se présenteront à nous, forcer les barrages de certains acteurs de la construction, (bureaux d'études, fabricant de matériaux, revendeur d'énergie...).

Il est urgent pour l'architecte de se former de manière à "dominer" le sujet, son sujet, surtout ne pas le laisser de côté, d'autres seraient trop contents de le récupérer.

Christian Vannier,
président du syndicat des architectes de l'Essonne

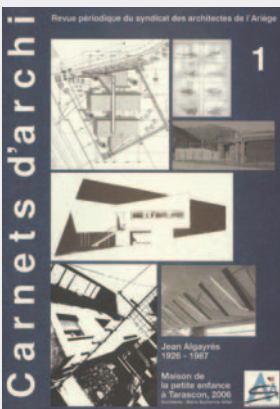


LE SYNDICAT DES ARCHITECTES DE L'ARIÈGE ÉDITE SES "CARNETS D'ARCHI"

"Des carnets pour le plaisir, pour aller de promesse en découvertes, pour suivre des œuvres récentes, moins récentes ou passées offertes par notre région. Car le territoire est riche

en beaux ouvrages. Donner la parole à leurs auteurs, accorder au bois, à la pierre, au béton et au verre quelques pages d'apparat, telle est l'ambition de ces carnets." comme l'écrit Barthélémy Dumons dans son édito du premier numéro paru au premier trimestre 2008.

Une belle initiative, dans notre ambition commune de donner toujours un peu plus de "désir d'architecture".



> Suite p.27

Bonne année 2009 !

Pas facile cette année de se contenter du "bonne année, bonne santé".

Notre métier c'est le plus beau, mais souvent, nous avons le sentiment de ne pas être maître de notre destin, et de subir plus que de maîtriser.

Cette fois, ils ont mis le paquet nos copains de la finance, ça ne va pas être facile, mais "les seules batailles perdues sont celles que nous n'avons pas tentées".

Le Club Prescrire et l'Unifa ont leur rôle à jouer dans cette période difficile : unir, défendre et proposer.

Depuis plus de deux ans, le Club Prescrire s'est ouvert aux professions de la maîtrise d'œuvre et à la maîtrise d'ouvrage.

C'est une formidable opportunité, lors des entretiens de la prescription, de pouvoir se former, échanger, rencontrer, le tout dans une ambiance des plus conviviale.

Plus que jamais, en 2009, nous serons, les industriels et l'équipe Prescrire, à votre écoute et à votre disposition.

Les industriels du club ont une expertise indiscutable sur l'ensemble des corps d'état, nous, nous avons l'obligation d'être efficace ; faire appel à eux est sans aucun doute un gain de temps et de performances.

Consommez-les sans modération, ils n'attendent que ça, pour vous informer et vous renseigner, le plus tôt possible dans vos réflexions.

Toute l'équipe, les industriels et partenaires, se joignent à mes vœux, pour que 2009 soit une année de luttes, mais aussi de victoires et de bonheur.

Michel Hordé

Architecte, Président du Club Prescrire



Club Prescrire

L'espace dialogue et rencontre
Architectes - Industriels

►► Le Club Prescrire en bref

Créé il y a 20 ans à l'initiative de l'Unifa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription.

Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer les échanges.

Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte.

Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel. ◀◀◀

Contacts

Esther Pinabel
directrice

Gwenaëlle Le Ravallec
chargée de communication
1 rue du Foin, 75003 Paris
Tél. : 01 40 26 04 04
Fax : 01 40 26 04 05

clubprescrire@clubprescrire.com

www.clubprescrire.com



Soirée Prescrire du 21 novembre 2008 - Clôture du congrès Unifa à Toulouse



SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA CONSTRUCTION : RÉNOVATION, PROTECTION, DÉCORATION, ASSEMBLAGE, CONNEXION.

Jean-Louis Ozsvath - Directeur nouveaux développements

E-mail : jozsvath@mmm.com
Tél. : 01 30 31 64 90
Site Internet : www.3m.fr



FABRICANT MATÉRIELS : VENTILATION, PROTECTION INCENDIE-DÉSENFUMAGE, DIFFUSION DE L'AIR, ACOUSTIQUE

Jean Courtois

E-mail : courtois-jean@aldes.com
Port. : 06 82 99 65 25



BONNA SABLA LA NIVE
Gros œuvre Bâtiment

FABRICANT DE PRODUITS PRÉFABRIQUÉS EN BÉTON DANS LES SYSTÈMES CONSTRUCTIFS, LE TRAITEMENT ET LA RÉCUPÉRATION DES EAUX, LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET LES RÉSEAUX SECS

Blandine Sarrazin

E-mail : b.sarrazin@bonnasabla.com
Tél. : 05 57 95 00 95
Site Internet : www.lanive.fr



FABRICANT DE GRÈS CÉRAME REVÊTEMENTS DE SOL

Alain Noël

E-mail : caesar.france@wanadoo.fr
Tél. : 04 78 14 56 66



SYSTÈMES DE DÉTECTION ET PROTECTION INCENDIE, SÛRETÉ ET MALVEILLANCE

Dorothée Duez

E-mail : dorothée.duez@chubb.fr
Tél. : 01 30 17 35 34



PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE CEMENTS ET DE CHAUX À DESTINATION DE TOUS LES SECTEURS DU BTP

Roland Merling

E-mail : rmerling@ciments-calcia.fr
Tél. : 01 34 77 77 71
Port. : 06 72 72 33 79
Site Internet : www.ciments-calcia.fr



TECHNIQUE DE PORTE, PORTES AUTOMATIQUES, SOLUTIONS ARCHITECTURALES DU VERRE, SÉCURITÉ TEMPS ET ACCÈS, MURS MOBILES

Eric Le Corre

E-mail : eric.lecorre@dorma.com
Port. : 06 20 91 71 15
Site Internet : www.dorma.fr

CORIAN® - ZODIAQ® :
MATÉRIAUX DE
REVÊTEMENT DE SURFACE
POUR L'INTÉRIEUR
ET L'EXTÉRIEUR



corian.

Anne-Line Citerne
RESPONSABLE DE PRESCRIPTION

E-mail : anne-line.citerne@fra.dupont.com

Tél. : 01 34 57 12 69

N° Vert : 0 800 91 72 72

Site Internet : www.corian.fr

© Arthur Péguin



Hotel Seeko'o, Bordeaux
Architecte : Atelier King Kong

© Arthur Péguin



Corian® en vêtture de façade

L'utilisation de Corian® en vêtture de façade permet de réaliser des panneaux de très grandes dimensions, chacun étant "sur mesure".

Cette innovation bénéficie de toutes les qualités intrinsèques de Corian® pour une utilisation extérieure : lisse, non poreux, parfaitement résistant aux intempéries et aux graffitis, de bonne tenue UV, offrant des champs de la même couleur que les faces des panneaux, et permettant des joints en feuillure entre chaque panneau.

Les panneaux Corian® peuvent également être thermoformés pour apporter une dimension 3D à la vêtture.

Ce système comporte une fixation invisible qui permet de fixer les agrafes au dos des panneaux de Corian®, qui s'accrocheront ensuite sur les profils horizontaux secondaires de l'ossature.

La distribution de ce produit passe par un réseau de Transformateurs Agréés Corian® ainsi qu'un réseau de poseurs partenaires.

FABRICANT DE
LA PLAQUE FERMACELL®,
PLAQUE DE PLÂTRE
RENFORCÉ EN
COMPOSANTS NATURELS
(FIBRES DE CELLULOSE)



Philippe Rémy
RESPONSABLE PRESCRIPTION NATIONALE

E-mail : philippe.remy@xella.com

Tél. : 01 47 16 92 96

Nouvelle plaque FERMACELL BA :

les avantages des plaques FERMACELL associés aux avantages des joints de plaques à Bords Amincis

Les plaques FERMACELL existent à présent avec des bords amincis. Elles permettent la réalisation de cloisons, de doublages (contre-cloisons) et de plafonds, en bâtiments privés ou publics comme en locaux humides à caractère privatif (EB^p). Déjà connues pour ses propriétés en matière de protection au feu (classement MO), d'isolation phonique, de résistance aux chocs ou encore de résistance à l'accrochage élevée, FERMACELL propose aujourd'hui des plaques avec bords amincis pour une mise en œuvre facile, rapide et une finition irréprochable. Les plaques FERMACELL existent en plusieurs formats - 2 000, 2 500, 2 600, 2 800 et 3 000 x 1 200 mm - avec 2 ou 4 bords amincis au choix.

Exemples de cloisons :

- Cloison FERMACELL BA type "72/48"

Résistance au feu : EI 60

Indice d'affaiblissement acoustique : Rw+C = 43 dB

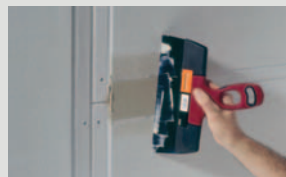
- Cloison FERMACELL BA type "98/48"

Résistance au feu : EI 120

Indice d'affaiblissement acoustique : Rw+C = 55 dB



Nouvelle plaque FERMACELL BA
avec Bords Amincis.



Une mise en œuvre facile et une
réalisation des joints par la simple
application d'une bande et d'enduit.

FABRICANT DE
MEMBRANES ET TEXTILES
COMPOSITES



Médiathèque du Bachut (Lyon 8^e)
Architectes Urbanistes : agence du
Besset-Lyon



FERRARI
architecture



Catherine Siepiora

E-mail : catherine.siepiora@tesf.fr
Port. : 06 75 38 41 07

Textile micro-aéré pour la protection solaire SOLTIS® 93 Donnez de l'ampleur à vos projets avec Soltis® 93

Grâce à ses micro-aérations, le textile Soltis® 93 limite naturellement l'apport thermique. Les consommations d'énergie en climatisation sont ainsi diminuées et les frais d'exploitation du bâtiment réduits. L'apport en lumière naturelle est ainsi conservé, tout comme la visibilité vers l'extérieur pour l'utilisateur.

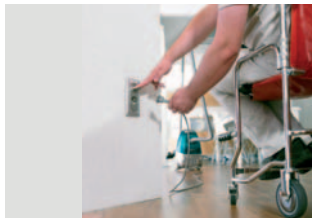
Utilisé en extérieur, Soltis® 93 satisfait les exigences les plus drastiques de performance de la RT 2005. 100 % recyclables, les textiles Soltis répondent aux attentes des projets HQE : FDES disponible sur demande.

Fabriqué selon la technologie exclusive brevetée Precontraint®, Soltis® 93 dispose d'une stabilité dimensionnelle et d'une résistance incomparables.

Autres point fort du Soltis® 93 :

- Grande largeur (267 cm)
- Résistance mécanique exceptionnelle autorisant des applications de grande dimension
- Gamme de 15 coloris coordonnés au Soltis® 92

FABRICANTS DE
PRODUITS ET SYSTÈMES
POUR INSTALLATIONS
ELECTRIQUES ET
RESEAUX D'INFORMATION



Prise manipulation facile Programme
Céliane : équipée d'un levier
pour faciliter l'introduction
et l'extraction de la fiche.



Interrupteur avec couronne lumineuse
Programme Céliane : manipulation
aisée et repérage facilité
dans l'obscurité.

legrand

Marion Duclos

RESPONSABLE COMMERCIALE PRESCRIPTION - CLIENTÈLE ARCHITECTES

E-mail : marion.duclos@legrand.fr
Site Internet : www.legrand.fr
Port. : 06 70 43 89 15

Basculer, effleurer, appuyer... Legrand : les solutions accessibilité

Désireux de favoriser l'intégration des personnes à mobilité réduite à la vie sociale, le législateur avec la loi handicap pose le principe d'une accessibilité généralisée. Outre les établissements recevant du public et les transports, l'accessibilité concerne également le logement.

Face à cet enjeu, Legrand s'engage au-delà des exigences réglementaires :

- en adaptant et proposant des produits ergonomiques et intuitifs,
- en proposant des solutions de commandes automatiques ou centralisées,
- en s'associant avec la société CREE spécialiste des équipements pour les personnes en situation de handicap ou ayant une déficience,
- en mettant en place un réseau d'installateurs électriciens "Partenaires handicap".

La volonté de Legrand est de mettre à disposition des personnes handicapées ces solutions grâce à son partenariat avec la société CREE et avec son réseau d'installateurs électriciens.

DUPONT

corian.

CORIAN® - ZODIAQ® : MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT
DE SURFACE POUR L'INTÉRIEUR ET L'EXTÉRIEUR
Béatrice Lalaux
E-mail : beatrice.lalaux@fra.dupont.com
Port. : 06 07 39 99 07

enia
room for inspiration

FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOLS TEXTILES
SOUS LES MARQUES TECSOM (DALLES), TAPISOM
(AIGUILLETES) ET TUFTLINE (TUFTS EN LE)
DESTINÉES AUX PROJETS DU BUREAU
ET DE L'HÔTELLERIE
Marie-Claude Busson
E-mail : marie-claude.busson@enicarpets.com
Port. : 06 80 31 76 72

fermacell

FABRICANT DE LA PLAQUE FERMACELL®,
PLAQUE DE PLÂTRE RENFORCÉ EN COMPOSANTS
NATURELS (FIBRES DE CELLULOSE)
Philippe Rémy
E-mail : philippe.remy@xella.com
Tél. : 01 47 16 92 96

FERRARI
architecture



FABRICANT DE MEMBRANES ET TEXTILES
COMPOSITES
Catherine Siepiora
E-mail : catherine.siepiora@tesf.fr
Port. : 06 75 38 41 07

GROHE
ENJOY WATER®

ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA MAÎTRISE
DE L'EAU SANITAIRE
Philippe Julini - Responsable Prescription
E-mail : p.julini@grohe.fr
Port. : 06 08 63 76 41

hager

SPÉCIALISTE DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE
ET DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION
POUR LE RÉSIDENTIEL ET LE TERTIAIRE
Jacky Dubuc
E-mail : jacky.dubuc@hager.fr
Port. : 06 14 64 54 82

KORAMIC
Tuiles Terre Cuite. Créées pour mieux vivre

FABRICANT DE TUILLES EN TERRE CUITE.
LES NOMBREUX MODÈLES ET COLORIS
DE SA GAMME S'ADAPTENT PARFAITEMENT
À LA RICHESSE DES VARIÉTÉS ARCHITECTURALES
Marc Bellair
E-mail : marc.bellair@wienerberger.com
Tél. : 01 69 26 12 52
Site Internet : www.koramic.fr



FABRICANT DE PRODUITS ET SYSTÈMES
POUR INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
ET RÉSEAUX D'INFORMATION

Marion Duclos
E-mail : marion.duclos@legrand.fr
Tél. : 01 49 72 53 34
Port. : 06 70 43 89 15
Site internet : www.legrand.fr



De l'ouverture à l'équipement

MENUISERIE MIXTE BOIS-ALUMINIUM
Isabelle Bonnet
E-mail : isabelle.bonnet@minco.fr
Tél. : 02 40 33 56 56



REVÊTEMENTS DE SOL EN CAOUTCHOUC

Rémi Duvert
E-mail : remi.duvert@nora.com
Tél. : 01 69 18 38 43



FABRICANT DE PRODUITS À BASE DE PLÂTRE
ET D'ISOLATION PSE

Pascal Guieysse
E-mail : pascal.guieysse@saint-gobain.com
Tél. : 01 46 25 46 25
Site Internet : www.placo.fr



SOLUTIONS PERSONNALISÉES EN GAZ
PROPANE (NEUF ET RÉNOVATION).
DIAGNOSTICS DE CONSOMMATION
ET CONSEILS EN ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Yann le Barillier
E-mail : ylebarillier@primagaz.fr
Tél. : 01 58 61 50 58



ROCKFON (GROUPE ROCKWOOL) DÉVELOPPE ET
COMMERCIALISE DES SOLUTIONS DE PLAFONDS
ET REVÊTEMENTS MURAUX ESTHÉTIQUES
ET ACOUSTIQUES À BASE DE LAINE DE ROCHE

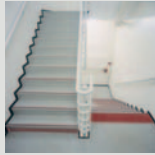
Rémi Vaganay
E-mail : remi.vaganay@rockfon.fr
Port. : 06 07 61 28 27



SAINT-GOBAIN GLASS SOLUTIONS
COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS
VERRIERS DESTINÉS À ASSURER LE CONFORT
DANS L'HABITAT

Gabriel Marly - Directeur prescription
E-mail : gabriel.marly@saint-gobain.com
Tél. : 01 47 62 34 97
Site Internet : www.saint-gobain-glass.com

REVÊTEMENTS DE SOL EN CAOUTCHOUC



Rémi Duvert
RESPONSABLE MARKETING

E-mail : remi.duvert@nora.com
Tél. : 01 69 18 38 43

Des solutions pour répondre à la nouvelle loi Handicap sur l'accessibilité des bâtiments

Les revêtements de sols pastillés 725/825 et 925 de différents coloris et de 2,5 à 4 mm d'épaisseurs permettent des contrastes visuels et tactiles comme cela est imposé par la loi.

Concernant les nez de marche non glissants, deux solutions existent. La première avec des marches intégrales (contre marche, nez et plat de marche en une seule pièce) qui intègrent des bandes colorées au niveau des nez de marche, la réduction aux bruits d'impact est de 12 dB. La deuxième comprend des nez de marche avec des revêtements de sol pour les plats de marche allant jusqu'à 20 dB de réduction aux bruits d'impact.

Par ailleurs, les produits de la gamme nora® présente une grande résistance à l'usure et conviennent aux projets conçus dans une démarche écologique. Leurs très faibles émissions de COV leur ont valu de nombreux écolabels dont l'"Ange Bleu" et le "GREENGUARD".

FABRICATION, INSTAL-
LATION, MAINTENANCE,
TÉLÉSURVEILLANCE,
MODERNISATION
ET RÉPARATION
DES ASCENSEURS, DES
ESCALIERS MÉCANIQUES
ET TROTTOIRS ROULANTS



Schindler

Fabrice Bert
RESPONSABLE MARKETING

E-mail : infomarketing@fr.schindler.com
Tél. : 01 30 70 72 56

Schindler 3300/5300 : réduire la taille de votre gaine tout en respectant la réglementation, un concept réalisable

Prix de vente à la baisse, surenchérissement des coûts de construction..., la réglementation impose en plus des contraintes d'espace arrangeant guère les acteurs du bâtiment. Face à cette problématique d'espace, nous offrons une solution réduisant la surface de la gaine.

Schindler 3300/5300, une conception intelligente

Grâce à un nouveau moyen de traction, nous réduisons l'espace utilisé par le matériel en gaine et la nouvelle surface utilisable peut permettre de :

- **réduire les dimensions de la gaine**

L'espace ainsi récupéré peut être utilisé pour répondre à d'autres obligations inhérentes à des pièces adjacentes (sanitaires...) ou tout simplement agrandir les dégagements communs (couloirs...);

- **agrandir l'espace en cabine**

Pour des dimensions de gaine standard comprenant une cabine de huit personnes, nous proposons une cabine plus large et plus confortable pouvant accueillir une personne de plus.

FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR LE CARRELAGE, NATTES DE DÉSOLIDARISATION, DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DRAINAGE



Christophe Barruezo
RESPONSABLE PRESCRIPTION

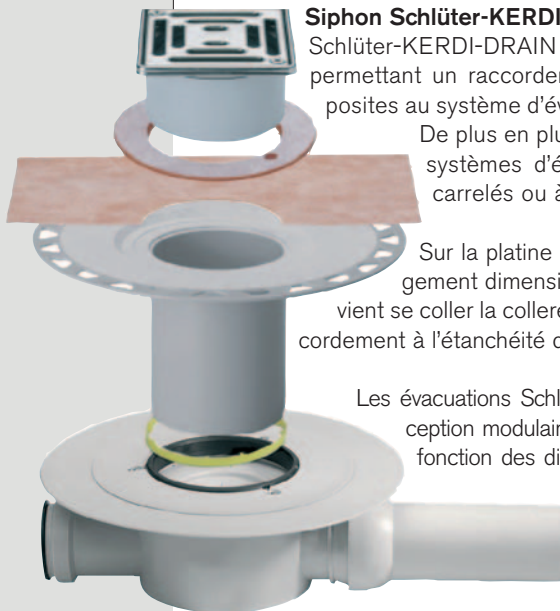
E-mail : Christophe_barruezo@schluter-systems.fr
Port. : 06 74 90 34 49

Siphon Schlüter-KERDI-DRAIN

Schlüter-KERDI-DRAIN est un système d'écoulement permettant un raccordement facile d'étanchéités composites au système d'évacuation des eaux du bâtiment. De plus en plus de bâtiments comportent des systèmes d'étanchéité associés à des sols carrelés ou à des dalles.

Sur la platine à perforations trapézoïdales, largement dimensionnée et revêtue d'un non tissé, vient se coller la collerette Schlüter-KERDI pour le raccordement à l'étanchéité de surface.

Les évacuations Schlüter-KERDI-DRAIN sont de conception modulaire et interchangeable à volonté en fonction des différents cas de figure. Il est donc possible de combiner entre-eux différents corps de siphon verticaux / horizontaux de différents diamètres.



ÉTANCHÉITÉ DE TOITURES-TERRASSES, ÉTANCHÉITÉ DES OUVRAGES DE GÉNIE CIVIL, COUVERTURE, ISOLATION PHONIQUE, TOITURES VÉGÉTALISÉES, PHOTOVOLTAÏQUE



Thierry Sonet

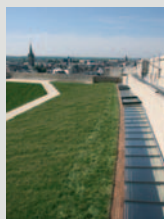
E-mail : tsonet@soprema.fr
Port. : 04 90 82 52 46
Site Internet : www.soprema.fr

Sopranature, toitures terrasses végétalisées de Soprema : une solution simple pour intégrer la nature dans la ville, une conception sur mesure

Au titre des grandes impulsions délivrées par Soprema figure la végétalisation des toitures-terrasses. Précurseur dans ce domaine en France dès 1989, le procédé Sopranature permet d'habiller la toiture et de réintroduire la nature dans un environnement urbain. Sopranature est un système complet d'étanchéité anti-racine recouvert d'un substrat végétal. Il permet de développer sur les toitures et terrasses une véritable végétation extensive ou semi-intensive : plantes vivaces, herbes sauvages, graminées, plants à bulbes... Ce tapis végétal permanent s'adapte progressivement à son milieu et fonctionne de façon autonome.

Avantages :

- Réduire l'imperméabilisation des sols
- Améliorer la qualité de l'air et de l'eau
- Fixer le CO₂
- Optimiser la gestion des eaux pluviales
- Rendre les villes plus harmonieuses
- Accroître la durée de vie des toitures
- Apporter une inertie thermique à la toiture



FABRICATION, INSTALLATION, MAINTENANCE, TÉLÉSURVEILLANCE, MODERNISATION ET RÉPARATION DES ASCENSEURS, DES ESCALIERS MÉCANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS
Fabrice Bert - Responsable Marketing
E-mail : infomarketing@fr.schindler.com
Tél. : 01 30 70 72 56
Site Internet : www.schindler.fr



FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR LE CARRELAGE, NATTES DE DÉSOLIDARISATION, DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DRAINAGE
Christophe Barruezo
E-mail : christophe_barruezo@schluter-systems.fr
Port. : 06 74 90 34 49



MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, PANNEAUX SOLAIRES, BRISE-SOLEIL, STORES D'OCCULTATION EXTÉRIEURS
Régis Motte
E-mail : schuco@keops.net
Tél. : 0 820 20 20 21



SIKKENS, MARQUE INTERNATIONALE DU GROUPE AKZO NOBEL, FABRIQUE ET DISTRIBUE UNE LARGE GAMME DE PEINTURES PROFESSIONNELLES POUR LE BÂTIMENT
Étienne Rochette-Castel
E-mail : etienne.rochette-castel@mta.akzonobel.com
Port. : 06 08 37 82 69



ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP-GÉNIE CIVIL, ÉTANCHÉITÉ ET INSONORISATION DES COURSIVES ET PLANCHERS INTERMÉDIAIRES (PARATHANE+ASSOUR), PROCÉDÉS DE VÉGÉTALISATION DE TOITURES-TERRASSES (GRAVILAND), PROCÉDÉ DE RETENUE TEMPORAIRE D'EAUX PLUVIALES EN TERRASSES (WATEROOF)
Jean-Michel Rio - Service Prescription
E-mail : frjro@icopal.com
Tél. : 01 40 96 35 35
Site Internet : www.siplast.fr



ÉTANCHÉITÉ DE TOITURES-TERRASSES, ÉTANCHÉITÉ DES OUVRAGES DE GÉNIE CIVIL, COUVERTURE, ISOLATION PHONIQUE, TOITURES VÉGÉTALISÉES, PHOTOVOLTAÏQUE
Thierry Sonet
E-mail : tsonet@soprema.fr
Port. : 04 90 82 52 46
Site Internet : www.soprema.fr



REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES - PVC - LINOLÉUM
Fanny Bayet-Lucas - Responsable Prescription
E-mail : fanny.bayet@tarkett.com
Port. : 06 80 31 76 69
Tél. Infodoc : 01 41 20 42 49



CONCEPTION ET FABRICATION DE SYSTÈMES DE MENUISERIES ALUMINIUM

François Fontaine
E-mail : francois.fontaine@hydro.com
Tél. : 05 61 31 28 54



MARQUE LEADER DU CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE ET DE L'EAU CHAUDE SANITAIRE. RADIATEURS À INERTIE, SÈCHE-SERVETTES ÉLECTRIQUES OU MIXTES, CHAUFFE-EAU SOLAIRES ET CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUES

Thierry Goux - Responsable Prescription Nationale
E-mail : tgoux@thermor.tm.fr
Port. : 06 18 35 76 54
Site Internet : www.thermor.fr

USM

Systèmes d'aménagement

FABRICANT DE MOBILIER MODULAIRE DESTINÉ À OPTIMISER L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PROFESSIONNELS OU PRIVÉS

Muriel Nowik - Responsable Marketing
E-mail : m.nowik@fr.usm.com
Tél. : 01 53 59 30 38
Site Internet : www.usm.com



Systèmes de fenêtres PVC

CONCEPTEUR DE SYSTÈMES DE FENÊTRES PVC RÉPONDANT AUX NORMES ET LABELS LES PLUS EXIGEANTS POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION

Patricia Masséi
E-mail : pmassei@veka.com
Port. : 06 80 46 03 30
Site Internet : www.veka.fr



CONCEPTION, FABRICATION ET DISTRIBUTION DE FENÊTRES DE TOIT ET ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS

Catherine Juillard
Tél. : 01 64 54 22 90
Site Internet : www.velux.fr



FABRICANT DE BOÎTES AUX LETTRES PERSONNALISABLES DÉCORATIVES OU STANDARDS, BOIS, ACIER

Dominique Berton
E-mail : berton.visorex@wanadoo.fr
Tél. : 01 60 05 91 10
Port. : 06 08 27 47 33



ENDUITS DE FAÇADES, MORTIERS ET SYSTÈMES DE POSÉ DE CARRELAGES

Christian Gérard-Pigeaud
Tél. : 01 60 62 13 51
Centre de renseignements techniques : 08 2000 3300 (n° indigo)
Site Internet : www.weber.fr

CONCEPTION ET FABRICATION DE SYSTÈMES DE MENUISERIES ALUMINIUM

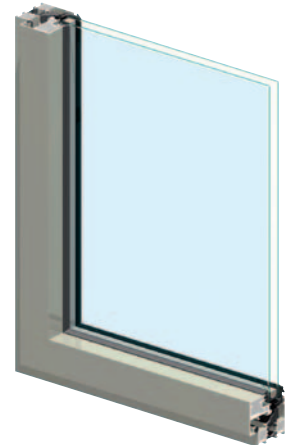


François Fontaine

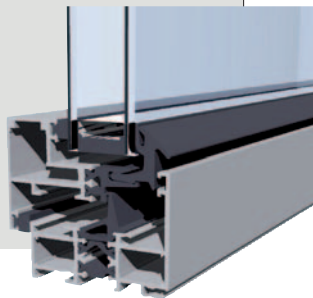
E-mail : francois.fontaine@hydro.com
Tél. : 05 61 31 28 54

SOLEAL, la nouvelle gamme de fenêtres et de portes Technal

Cette gamme en 55 mm permet la réalisation d'ensembles composés isolants aux faces vues identiques dormants/ouvrants apparents. SOLEAL à ouvrant MINIMAL, masses alu visibles de faible épaisseur inégalee en deux vantaux de 66 mm pour le battement central, contribue à + 10 % de lumière naturelle avec un Sw hiver de 0,45. Lignes épurées et différenciatrices, drainage caché sur dormants et traverses, suppression des déflecteurs.



Aspect Ouvrant Minimal



Performances en plus : prise en compte de la RT 2010/2015 : $U_w < 1,6 \text{ m}^2 \cdot \text{K}$, acoustique : 42 dBA, joint central tournant pour la fiabilité de l'étanchéité $A_4E_9V_3$, triple vitrage 42 mm, marquage CE.

FABRICANT DE MOBILIER MODULAIRE DESTINÉ À OPTIMISER L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PROFESSIONNELS OU PRIVÉS

USM

Systèmes d'aménagement

Muriel Nowik

E-mail : info@fr.usm.com
Tél. : 01 53 59 30 30
Site Internet : www.usm.com

Nouvelle serrure électronique : un procédé simple, fiable et personnalisé

USM lance un nouveau concept de fermeture électronique permettant dans un rayon de 5 m l'ouverture automatique de ses modules grâce une clé électronique programmée.

Ce nouveau système s'adapte pour les trois types de portes métalliques (abattantes, coulissantes et escamotables) ainsi que sur les trois modèles de tiroirs.

Il est proposé en deux versions : un système de fermeture basique et un système professionnel incluant un logiciel de régie du plan de fermeture.



Grâce à sa flexibilité, le système peut réagir rapidement en cas d'éventuelles pertes de clés ou de modifications organisationnelles, et permettre également sans problème une programmation d'autorisation d'accès individuelle.

Dans le cadre du système professionnel, le responsable des services généraux ou toute personne habilitée à gérer cette sécurisation peut, à tout moment, consulter les 5 000 derniers accès et les contrôler (compte rendus de rapports possibles).





En accueillant le Syndicat des Architectes du Val de Marne (Unsa 94) les 13 et 14 novembre à Limoges, la Société Legrand apporte la preuve de sa faculté d'adaptation à un monde en constante évolution, tant technique que qualitative, sans oublier l'aspect normatif omniprésent.

En se rapprochant des architectes (venus avec deux entrepreneurs et un ingénieur en électricité), les quatre intervenants qui les ont accompagnés ont investi à moyen terme. De plus, ils ont fait découvrir aux architectes participants que nombre de leurs préoccupations leurs sont communes : développement durable, pédagogie, performances, innovations...

Au programme, présentation des solutions Legrand concernant le confort et la communication dans la maison, ainsi que l'accessibilité et l'environnement. Puis, les convives ont pu voir concrètement lors de la visite de la

Maison Intelligente, comment ces offres peuvent être utilisées au quotidien dans l'habitat (en neuf comme en rénovation).

Pour les architectes qui étaient présents (13), ils se souviendront que grâce à Marion*, en plus du clos, ils ont eu le couvert, car Legrand sait accueillir... Qu'on se le dise !

Merci à Legrand pour son professionnalisme et son efficacité. En plus d'être agréable ce fut une journée de vraie formation.

PS : pour les absents, ils pourront retrouver sur Internet www.legrand.fr des CCTP types pour les bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels, de même que des informations sur les normes et l'environnement.

Jean-Marc Lachaux,
président Unsa 94

*] Marion Duclos - Responsable Prescription en charge de la clientèle Architectes pour l'Île-de-France
LEGRAND SNC – 82 rue Robespierre – 93171 Bagnole Cedex
marion.duclos@legrand.fr - Port. : 06 70 43 89 15 - Tél. : 01 49 72 52 41

LES PREMIÈRES VICTOIRES DU PAYSAGE

La première édition des "Victoires du Paysage", concours créé par Val'hor, vient de distinguer les réalisations des maîtres d'ouvrages qui font appel aux professionnels du paysage (tryptique concepteurs, producteurs de végétaux et entreprises de paysage) pour réaliser des espaces de qualité.

Les "Victoires d'argent", pour les collectivités territoriales, ont été décernées au



conseil général de Saône-et-Loire, pour la réhabilitation des espaces publics de Brancion conçue par Atelier Cairn en cotraitance avec un architecte-paysagiste, Bertrand Rétif, et un bureau d'étude en paysage, Cap Vert. La qualité du site, classé, avait conduit le CG 71 à s'entourer d'une équipe expérimentée en site patrimoniaux et à confier le mandat à un Architecte.

Atelier Cairn est engagé, par la conviction que les projets sont meilleurs lorsque les vraies compétences utiles sont rassemblées, tant du côté de la maîtrise d'ouvrage que de la maîtrise d'oeuvre, dans les collaborations récurrentes avec des architectes-paysagistes.

Cette récompense a été l'occasion pour Isabelle Dumas-Barnoud, Architecte associée, de manifester la nécessité auprès de Val'hor de reconnaître la part de travail (donc la propriété intellectuelle et artistique) des Architectes.

Le cahier des charges du concours devrait évoluer en ce sens.

Ne crions pas encore "Victoire", il reste encore du chemin à faire... sachons le parcourir ensemble !

Isabelle Dumas-Barnoud,
Atelier Cairn architecture urbanisme, vice-présidente Unsa 69

L'UNSA 75 ORGANISE UN SÉMINAIRE BBC

RT 2000, TR 2005, HPE, THPE, MINERGIE, EFFINERGIE, HOE, H&E, BBC, Passif, ENR, 50 ou 80 kWh/m², U bat, Blower-door, Grenelle, DPE...

Pour tous les architectes à qui ces acronymes et autres appellations n'évoquent rien de précis, il est encore temps de réagir car les enjeux environnementaux sont appelés à modifier totalement la conception des projets car la prise en compte des contraintes énergétiques doit se faire maintenant dès l'esquisse.

Les architectes seront-ils acteurs ou spectateur de cette révolution des pensées et des pratiques ? L'Union des Architectes de Paris (Unsa 75) le souhaite et vous ouvre les portes de son séminaire de formation sur les Bâtiments Basse Consommation (BBC).

Yves Monnot,
président Unsa 75

RICHARD GALLOIS EST LE NOUVEAU PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES ARCHITECTES DE L'OISE



◀ Architecte en libéral depuis 1977, diplômé de l'école polytechnique fédérale de Zurich, il est Directeur Général du cabinet GALLOIS DUDZIK & Associés (Paris, Beauvais, Evreux, Lille)

Le rôle essentiel de l'architecte dans l'élaboration d'un "diagnostic accessibilité"

La loi du 11 février 2005 a fixé à 10 ans le délai de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP). Le décret du 17 mai 2006 a imposé la réalisation d'un "diagnostic accessibilité" pour les ERP de la 1^{ère} à la 4^e catégorie avec une échéance au 1^{er} janvier 2011, laquelle va vraisemblablement être rapprochée pour les ERP les plus importants.

Qu'est-ce qu'un "diagnostic accessibilité" ? Quel est son but ? Quelles compétences à mettre en œuvre ?

Sur Internet, la recherche sur le mot "diagnostic" conduit à nombre de diagnostics mais pas à "diagnostic accessibilité". Pourquoi ? Tout simplement parce que le mot "diagnostic" utilisé par le législateur, accolé au mot "accessibilité" défini par la loi de 2005, ne correspond pas à la définition classique de diagnostic : "constat, jugement".

Si un "diagnostic accessibilité" inclut une phase de constat, le décret du 17 mai 2006 mentionne à la sous-section 5 article R111-19.9 : "... ce diagnostic analyse la situation... décrit les travaux nécessaires... et établit une évaluation du coût de ces travaux...". Il ne s'agit donc plus d'un simple diagnostic, domaine traditionnel des "diagnostiqueurs... amiante, plomb,... sécurité incendie".

Le CERTU différencie bien la démarche de diagnostic accessibilité (sur de l'existant) de la démarche de contrôle (sur du neuf ou suite à une rénovation). Le premier renvoie à une idée d'amélioration d'une situation existante (et donc de compromis), alors que le second renvoie à la vérification de conformité par rapport à un référentiel réglementaire.

La 1^{ère} phase : analyse de la situation

Qui peut établir le constat, le jugement sur la situation de l'ERP, au regard des obligations définies par la loi de 2005 ? Il n'y a pas de réponse réglementaire. Cependant, dans ce même décret, dans sa sous-section 8 "Attestation", il est reconnu qu'un contrôleur technique ou un architecte pourra constater que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité.

Pour le moins, dans cette phase, il faut s'assurer de la connaissance des règles d'accessibilité par l'intervenant. Il doit en justifier par un agrément ou un diplôme d'architecte. Le CERTU admet également des intervenants ayant suivi des formations "dispensées par le GEPA, PFE, le CSTB, ..."

La 2^e phase : travaux nécessaires

C'est le métier de l'architecte, reconnu par la loi sur l'architecture de 1977.

La mission de l'architecte concerne tout autant la construction de bâtiments neufs que la réhabilitation ou la restructuration de bâtiments existants. Il l'exerce en appliquant les règles du CCH et toutes autres règles de l'art, dans le respect du cahier des charges du maître d'ouvrage et en intégrant l'approche organisationnelle pour proposer une solution. Ceci le

conduira si nécessaire, avant toute proposition de travaux corrigeant l'inaccessibilité, à étudier avec le maître d'ouvrage une nouvelle organisation au sein de l'ERP.

La 3^e phase : évaluation du coût des travaux

L'architecte peut conduire ou orchestrer cette phase.

Il peut procéder seul à cette évaluation ou recourir à d'autres personnes participant à la construction. Certains font déjà couramment appel aux bureaux d'études et aux économistes.

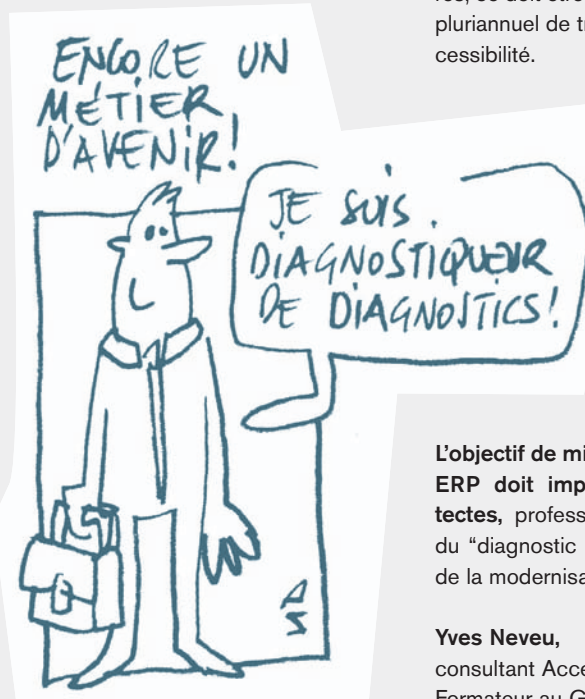
Cette définition du "diagnostic accessibilité" étant acquise, quelle en est la finalité ?

Le diagnostic accessibilité ne doit pas se limiter à un document formel répondant aux seules exigences réglementaires, ce doit être la base d'un programme pluriannuel de travaux conduisant à l'accessibilité.

Par ailleurs, en tant que conseil privilégié des maîtres d'ouvrage, l'architecte peut les informer et les former pour intégrer, le plus en amont possible, l'accessibilité dans les programmes d'entretien du patrimoine existant.

L'objectif de mise en accessibilité des ERP doit impliquer tous les architectes, professionnels incontournables du "diagnostic accessibilité" et acteurs de la modernisation du cadre bâti. ■

Yves Neveu,
consultant Accessibilité Sécurité
Formateur au GEPA



L'architecte accessible

Interview de Michel Regembal, CR Architecture

Créée en 1987 par Claude Costantini et Michel Regembal, l'agence CR Architecture est notamment connue pour avoir signé l'émblématique Stade de France. Maîtres d'œuvre de nombreux ministères, les deux architectes travaillent notamment sur les équipements publics (bureaux, enseignement...), l'infrastructure et l'urbanisme, en France et à l'international, en favorisant l'échange et la pédagogie. Loin du "star system", Michel Regembal répond aux questions de *Passion Architecture*.

Passion Architecture : Pouvez-vous retracer brièvement votre parcours ?

Michel Regembal : Diplômé en 1973, j'ai eu deux entrées dans le métier, j'ai travaillé très vite en agence, avec Bernard de La Tour d'Auvergne qui était un peu mon maître et je suis devenu son chef d'agence sans même avoir encore obtenu mon diplôme. C'est d'ailleurs à la même époque que j'ai rencontré Costantini, nous allions à la même école, et avons réalisé ensemble l'École nationale des Services du Trésor à Marne-La-Vallée qui était en fait le premier concours lancé sur la Loi de l'ingénierie de 1973. Parallèlement j'ai passé le concours d'urbaniste de l'État avec succès. S'offrait à moi une carrière de fonctionnaire et j'ai été le chargé de mission de Joseph Belmont pendant plusieurs années, il me laissait la liberté de répondre à des concours mais au bout d'un certain temps, il a fallu faire un choix : j'ai quitté la fonction publique et l'agence a débuté son activité en 1980 avec un projet prestigieux, celui de l'École de la légion d'honneur à Saint Denis, dans le site exceptionnel de la Basilique Saint Denis. Cette confrontation à un grand territoire, à l'Histoire, pour concevoir un projet discret ancré dans la topographie marque le fondement de notre travail. Plus que le site, nous envisageons l'échelle du territoire pour créer un projet, il y a la ville, la banlieue, mais aussi ses habitants, les transports... Il y a une manière intuitive de l'aborder, **comment faire renaître le territoire à travers l'architecture et la dimension urbaine de l'architecture ? Les décisions intelligentes sont**

d'abord des décisions d'aménagement du territoire, des décisions politiques dont les effets induits seront durables. C'est ce qui participe avant tout à la qualité des projets, le beau vient après.

J'ai également enseigné durant 11 ans et jusqu'à cette année, en tant que maître assistant associé. Aujourd'hui je continue à faire de la pédagogie de par mes fonctions d'architecte conseil auprès du ministère de l'Équipement et du ministère de la Culture pour la Direction régionale des affaires culturelles de la Corse. Lorsqu'on rencontre des élus, que l'on travaille avec des confrères en étant extérieur au projet, c'est un positionnement passionnant qui fait partie de toutes les manières d'être architecte.

P. A. : Considérez-vous que l'architecte ait un rôle d'accompagnateur du maître d'ouvrage ?

M. R. : Oui complètement ! Je dirais même que ça fait partie de ses devoirs. L'architecte est là pour conseiller l'élu, il doit pouvoir lui dire qu'il fait fausse route, quitte à mettre en péril ce pour quoi on a été appelé, par exemple en décalant le lieu d'implantation du projet. C'est ça qui est passionnant dans notre métier, le fait de pouvoir partager et faire vivre nos intuitions.

Pour autant les relations avec la maîtrise d'ouvrage ne sont pas toujours évidentes, c'est avant tout une question d'hommes, et puis actuellement les pistes sont un peu brouillées par la multiplication des intervenants. Or ce n'est pas la somme de toutes les données d'entrée qui fait le projet, mais la vision synthétique de toutes ces don-

nées. L'architecte ne peut pas prétendre les maîtriser toutes, mais c'est de loin le mieux formé pour le faire et le plus capable, sans tout savoir, mais en écoutant du mieux possible, de dire "la bonne décision ce serait ça". On est alors dans une position de transmetteur, on effectue un diagnostic global. La profusion de spécialistes ne doit pas venir brouiller la cohérence des démarches ou bien faudrait-il au sein de la maîtrise d'ouvrage quelqu'un à même de faire la synthèse contradictoire de tout ça. Une maîtrise d'ouvrage forte et une maîtrise d'œuvre forte restent essentielles pour mener un projet et c'est vieux comme le Monde.

P. A. : Et que pensez-vous de l'image de l'architecte dans la société et au sein de la maîtrise d'œuvre ?

M. R. : La "starisation" de certains architectes me dérange. S'il est vrai que l'architecte doit avoir une certaine aura,



© Arnaud Bauman

▲ Claude Costantini et Michel Regembal, architectes



◀ Aéroport de Marrakech (CR Architecture ; architectes associés : Patrick Puyo, El Ghrari - E2A, Maroc)

qu'aux usagers ou aux maçons sur le chantier.

L'architecte doit être accessible.

P. A. : Pour le grand public, avoir recours à un architecte est souvent synonyme de surcoût...

M. R. : Il n'y a pas de surcoût : un projet intelligent, durable, est forcément meilleur. Je suis convaincu que l'architecte apporte une énorme plus-value, car il va avoir le meilleur parti sur le site, il va trouver l'organisation du lieu qui va créer l'intimité des occupants, il va savoir transférer un programme dans une forme... C'est une évidence totale.

P. A. : Sur la question environnementale, qu'apporte ou que va apporter le Grenelle ?

M. R. : Pour être tout à fait honnête, je n'ai aucune idée de ce que cela va réellement apporter. Ce qui est certain, c'est qu'on ne fera pas l'économie de cette réflexion, ce serait complètement suicidaire. Dans le choix des matériaux, des solutions techniques, nous sommes obligés de réfléchir à ce que l'on extrait, transforme et ce que l'on recyclera plus tard. Mais de là à visualiser l'impact sur l'architecture et l'urbanisme...

La "densité" est un des maîtres mots de ce que devra être le développement demain, mais elle fait peur, autant qu'elle peut fasciner. Je ne vois pas d'autres solutions si on veut éviter l'étalement urbain et ça peut très bien fonctionner. Les architectes sont à mon avis parmi les premiers à devoir donner leur point de vue sur ce sujet. Il y a là un vrai travail

d'accompagnement, de pédagogie auprès du grand public, pour lui expliquer pourquoi un projet pourrait être plus performant qu'un autre, comment on peut vivre dans cette densité... En sortant un peu du "star system" d'ailleurs, qui alimente parfois les "anti-tours".

P. A. : Avez-vous une démarche environnementale au sein de votre agence ? Est-ce pour vous un réflexe que d'intégrer cette préoccupation ?

M. R. : À dire vrai, elle nous vient de plus en plus naturellement, on n'en parlait pas de la même manière il y a 15 ans. Aujourd'hui, les maîtres d'ouvrage nous sollicitent, souvent en attente de recettes. La difficulté est de définir les objectifs : qu'est-ce qui est durable, environnemental ? **Le danger c'est que le développement durable devienne plus un produit qu'un mode de pensée.** Encore une fois, les décisions urbaines, de densité ou d'implantation sont fondatrices. Ce qui suit (mise en place de pompes à chaleur, biométrie...), ce sont simplement des améliorations techniques.

P. A. : Quelle part de l'activité de l'agence Costantini-Regembal représente votre travail à l'étranger ?

M. R. : Une part de plus en plus importante en fait. Cela s'explique par le fait que la part française l'est de moins en moins ! Mais également par le paradoxe suivant : quand vous êtes jeune architecte, vous êtes plein d'avenir ; ensuite vous atteignez l'âge de la maturité et des projets importants (ministère des

Finances, les grands maîtres d'ouvrage) ; puis vous gagnez un grand projet (le Stade de France) qui vous propulse en haut ; plus tard, quand vous n'êtes plus ni jeune, ni au sommet, et bien vous n'êtes plus tellement nulle part et en fonction des projets, vous êtes soit trop "gros", soit pas assez renommé. Vous êtes dans les short lists, mais jamais dans les quatre premiers, et donc vous allez voir ailleurs. L'agence Constantini-Regembal s'intéresse à l'étranger depuis plus de 10 ans. À l'origine de tout ça, nous avons accueilli dans les années 80 des architectes vietnamiens, l'un d'eux, devenu notre chef d'agence, a souhaité après une quinzaine d'années retourner au Vietnam. Nous l'avons aidé à s'installer là-bas et c'est ainsi que nous avons fondé notre agence sur ce territoire nouveau, avec des interlocuteurs sans préjugé, nous laissant une réelle liberté d'action. C'est une expérience tout à fait passionnante. Le monde est un vrai laboratoire de recherches, vous travaillez avec des cultures, des climats, une histoire... qui ne sont jamais les mêmes. Ce que je trouve dommage c'est que l'on trouve parfois plus d'appétit d'architecture dans nos voyages lointains qu'en France.

P. A. : Vous parlez d'"appétit d'architecture", thème cher à l'Unsfa. Que faut-il faire d'après-vous pour donner cette envie d'architecture ?

M. R. : Il faut avant toute chose rétablir le couple politique-architecte, au-delà

▼ A86 : contournement Ouest de Paris – entrée de tunnel avec deux cheminées de ventilation (livraison : 2009) (architecte associé : FAssio-Viaud)

Collège de La Loupe (28) ►



de tout clivage politique. **L'architecte doit redevenir le conseil des décideurs.** Il faut se battre pour ça.

P. A. : Vous avez enseigné durant 11 ans. Quelles observations faites-vous sur l'évolution de la formation initiale et quel est votre point de vue sur ce qui attend les futurs architectes ?

M. R. : Ce qui me frappe le plus, c'est que lorsque j'ai commencé à enseigner, on parlait beaucoup de bâtiments, de détails de construction, de proportions, de design, d'esthétique... et petit à petit on en est venu à parler davantage d'urbanisme, de territoire, à penser plus globalement. Il y avait probablement un déficit de formation à ce niveau-là. Là où je m'interroge, c'est que la durée des études est quand même relativement courte par rapport à la somme de tout ce qu'il faut connaître, on a peut-être versé d'un extrême à l'autre et aujourd'hui la question est de savoir comment, durant ce cursus, parvenir à donner à un étudiant la possibilité de maîtriser la conception d'ouvrages peu complexes et la grande échelle ? Ces deux aspects sont pourtant indispensables puisqu'ils permettent aussi à l'étudiant de prendre conscience de ses futures responsabilités. Ces années sont des années de prise de conscience et d'ouverture qui permettront à l'architecte de se placer dans le processus de décision entre le maître d'ouvrage et la réalisation. Ces dernières années, il est vrai que j'ai plus enseigné sur des questions d'aménagement, de transports, d'intermodalité... ce qui correspondait d'ailleurs un peu à ce que je faisais en parallèle. J'ai souvent dit aux étudiants qu'il valait mieux un bâtiment simple et bien implanté sur un territoire qu'un objet décalé et sans aucun sens posé en rase campagne. **Avant même de juger de l'esthétique, jugeons de la pertinence des choix urbains.** C'est une conscience de citoyen que les futurs architectes doivent avoir. La réflexion commence au niveau de la planète pour aboutir au coin de la rue.

De toute façon, même en fin de cursus, on n'est pas prêt, on apprend tout au long de notre vie professionnelle ; et la formation continue peut bien sûr y contribuer. Mais la question tient aussi au profil des enseignants : l'enseignant praticien,



© Da Silva

ce n'est peut-être pas la panacée, mais il en faut. Y en a-t-il assez ? N'a-t-on pas trop tendance aujourd'hui à recruter des chercheurs, capables d'encadrer des thèses, plutôt que des gens capables de restituer leur expérience.

P. A. : Autre sujet, d'actualité, les PPP. Quel est votre point de vue sur ce procédé ?

M. R. : J'ai pratiqué la conception-construction, je n'ai jamais considéré que c'était un mal en soi. Cette démarche a d'ailleurs donné lieu à de très belles réalisations. Le Stade de France, qui est une concession, pourrait s'apparenter à un PPP et cela a très bien fonctionné. L'architecte peut trouver sa place dans le processus où sont en jeu à la fois la conception et l'exploitation si tant est qu'on lui en laisse la possibilité.

Dans le cadre d'un PPP, l'architecte apporte 100 % de son savoir-faire, il doit être rémunéré à hauteur de cet apport, au même titre qu'un entrepreneur serait rémunéré pour réaliser un bâtiment. La matière grise doit être payée à sa vraie valeur, c'est la condition essentielle pour qu'un architecte puisse valablement participer à un PPP, il n'a pas à se mettre en risque financier.

Après, c'est une question de qualité des relations entre les différents partenaires et là on rejoint la question du positionnement de l'architecte au sein de la maîtrise d'œuvre sur sa responsabilité, sa fiabilité sur l'économie du projet, sa pérennité... Pour moi le PPP

n'est pas à rejeter *a priori*, mais aujourd'hui je crains que les conditions dans lesquelles les architectes sont mis ne soient pas convenables. Le tandem entreprise-financier n'est pas le diable, à condition que l'architecte ne soit pas instrumentalisé, qu'il puisse garder toute sa déontologie. En conclusion, je ne tirerais pas sur le modèle, mais j'y mettrais de larges conditions ! ■

▲ Le Stade de France



◀ Hôtel Kim Do
"Royal City Hotel",
Saïgon -Vietnam

Interview de Jean-Paul Bachy,

président du Conseil régional de Champagne-Ardenne



▲ Jean-Paul Bachy, président du Conseil régional de Champagne-Ardenne

Passion Architecture : Vous avez construit la nouvelle politique territoriale de développement de la Champagne-Ardenne. Quels sont les grands axes de cette politique territoriale et quel rôle attendez-vous voir jouer par les professionnels de l'aménagement de l'espace et notamment les architectes ?

Jean-Paul Bachy : Nous avons fait le choix de nous appuyer sur les quatre agglomérations (Reims, Troyes, Charleville-Mézières et Châlons-en-Champagne), les 25 pays et les 2 Parcs Naturels Régionaux (Montagne de Reims et Forêt d'Orient) pour décliner notre politique en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de culture, d'environnement, et de formation.

Ainsi le dispositif régional "Accords cadre-Territoires" mis en place pour la période 2007-2010 est aujourd'hui totalement opérationnel : la solidarité territoriale, la qualité environnementale, le développement des services à la population, l'amélioration de l'habitat social et du cadre de vie figurent parmi les priorités et se traduisent par de nombreuses opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation d'éléments existants du patrimoine. La définition et la mise en œuvre des projets concernés passent par le recours à des compétences professionnelles de plus en plus pointues et divers dispositifs incitant les maîtres d'ouvrages à s'engager dans des démarches de Haute Qualité Environnementale (HQE) :

- dispositif d'appui aux études et aux investissements répondant à la demande des collectivités et des organismes d'habitat.
- en 2003, pôle qualité environnementale
- fin 2007, création de **l'Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement Durables** (ARCAD) avec le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes et la Fédération Régionale du Bâtiment, avec l'appui de l'ADEME.

P. A. : En quoi les interventions de la Région pour l'aménagement et le développement durables de son territoire

contribuent-elles au développement et à l'évolution des entreprises de Champagne-Ardenne notamment pour les entreprises d'architecture ?

J-P. B. : La vocation de l'agence est prioritairement de soutenir, et d'accompagner les acteurs régionaux au service de la construction, de la rénovation, de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement durables pour les aider à "mieux construire ensemble".

Ses missions sont multiples et visent à la fois l'aménagement du territoire et le développement économique.

Deux d'entre elles facilitent plus particulièrement la création de nouvelles entreprises et la formation de formateurs qui permettent d'avoir le savoir-faire sur place. Ce sont respectivement :

- la mise à disposition des acteurs publics et privés, **d'un centre de ressources, d'expertises et de conseils** afin d'accélérer et de faciliter l'émergence de projets en région.
- **l'ingénierie de formation** pour développer les compétences des maîtres d'ouvrages, des maîtres d'œuvre, des professionnels du bâtiment et la formation de formateurs.

Les autres missions portent sur :

- **la diffusion des savoir-faire** et le suivi des expérimentations
- **la promotion des écotecnologies** dans la construction, la rénovation et l'aménagement durable

Cette évolution de la politique régionale était nécessaire puisqu'en quelques années, nous avons assisté à une multiplication des sollicitations des maîtres d'ouvrages soucieux d'améliorer la qualité de leurs projets. Il convient désormais d'améliorer l'offre des prestataires qu'il s'agisse des bureaux d'études, des cabinets d'architectes, des maîtres d'œuvre et des entreprises en charge des travaux d'aménagement, de construction et de réhabilitation.

La création de cette agence par la Région, en partenariat avec la FFB, et le CROA particulièrement actifs en Champagne-Ardenne pour promouvoir

certains types de matériaux, certaines techniques de mise en œuvre et les mesures de maîtrise des dépenses énergétiques est à mon sens un gage de réussite. La nouvelle agence régionale est ouverte à tous et fédère ainsi les entreprises, les collectivités, les organismes logeurs, les organismes de formation...

P. A. : Vous avez installé des Espaces métiers sur l'ensemble du territoire favorisant les échanges sur l'orientation professionnelle et la formation, entre les professionnels et les collégiens, lycéens, étudiants et demandeurs d'emplois. Pensez-vous qu'il serait envisageable que la Région Champagne-Ardenne aide les jeunes diplômés en architecture à exercer les missions de maîtrise d'œuvre en participant à leur formation professionnalisante sur la base du Carnet Métier Architecte proposé par les organisations professionnelles ?

J-P. B. : Dans une perspective de développement des partenariats, au sein des Espaces métiers, il peut effectivement être envisagé de se rapprocher des organisations professionnelles du secteur de l'architecture pour le développement de nouveaux outils, pour aller au-delà du soutien aux formations continues sur le thème de la construction durable pour les professionnels.

Par ailleurs, nous avons mis en place des formations continues depuis 2005 pour les professionnels de la construction durable. Nous allons renforcer ces dispositifs qui s'adressent tout particulièrement aux urbanistes, architectes, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, chefs d'entreprise et leurs salariés, agents des collectivités locales et des organismes d'habitat... ■

Propos recueillis par Gilles Garby, secrétaire du Bureau National de l'Unifa

"L'architecture nous fait la vi(II)e meilleure"



RÉGION Champagne-Ardenne

L'Unifa et l'équipe de *Passion Architecture* remercient tous les architectes qui ont participé à ce cahier spécial dédié à l'architecture de la région Champagne-Ardenne :

Alain Cartier et Antoine Lestang (1, 18, 25) ; Atelier Matières d'Architecture (2, 5, 11, 19, 20) ; C. Colomès et F. Nomdedeu architectes (3, 8, 12, 13, 14, 22, 24, 27) ; Groupe d'Architecture Ellipse (4, 10, 15, 17) ; PACE sarl d'architecture (6, 21) ; Atelier d'Architecture et d'Urbanisme : Marjolijn Boudry et Pierre Boudry (7, 9, 16, 23, 26)

Alain Cartier et Antoine Lestang Blois (41)



© Dominique Richomme

Pour pérenniser la mémoire de la bataille de Valmy de 1792, il fût décidé, après la tempête de 1999 qui détruisit le moulin symbolisant ce fait historique, de reconstruire un nouveau moulin. Ce dernier se devait d'être monté suivant les techniques traditionnelles de la fin du XVIII^e siècle et de répondre aux caractéristiques des moulins de Champagne.



© Dominique Richomme



© Vincent Cartier
© Pascal Stritt

Atelier Matières d'Architecture Charleville-Mézières (08)



1

© Pascal Stritt



2

© Pascal Stritt

- 1) Vue d'ensemble de la salle polyvalente des Hautes Rivières (08)
- 2) Vue d'ensemble du marché couvert de Charleville-Mézières (08)
- 3) Intérieur du marché couvert de Charleville-Mézières (08)
- 4) Vue intérieure de la salle polyvalente des Hautes Rivières (08)



4

© Pascal Stritt



3

© Pascal Stritt

C. Colomès et F. Nomdedeu architectes
Troyes (10)

Groupe d'Architecture
Ellipse
Paris (75)



1 et 2) Extension de l'IUT de Troyes
Maître d'ouvrage :
Conseil Général
de l'Aube
Coût : 2,3 M€ HT
Livraison en 2007

© Antoine Guilhem Ducloën



© Antoine Guilhem Ducloën



Résidence Picasso : construction de 37 logements en bâtiment d'habitation collectifs neufs situés rue Pablo Picasso à Charleville-Mézières (08) (maîtrise d'ouvrage : Opac des Ardennes). Le bâtiment associe petit collectif et habitat intermédiaire.

© Loïc Josse



3 et 4) Agence commerciale OPAC de l'Aube
Maître d'ouvrage :
OPAC de l'Aube, SIABA
Coût : 636 000 € HT
Livraison en 2007

© Loïc Josse

1) Vue nord : bâtiment et maisons
2) Vue interne d'ilot : façade est du bâtiment
3) Vue aérienne des maisons



© Loïc Josse

PACE sarl d'architecture
Reims (51)

Atelier d'Architecture
et d'Urbanisme
Marjolijn Boudry et Pierre Boudry
Paris (75)



© Fabrice Dehoche



© Jean-Michel Landeey

Cité Jardin du Petit Béthény -
Îlot 1 "Les Maisons dans
les Arbres", Reims (51)
Maîtrise d'ouvrage :
Le Foyer Rémois OPHLM
à Reims

Construction de la salle des fêtes de Chouilly (51)
Maîtrise d'ouvrage : Mairie de Chouilly



© Fabrice Dehoche

© Jean-Michel Landeey



© Jean-Michel Landeey



© Jean-Michel Landeey

Comment gérer une baisse d'activité ?

En période de forte baisse d'activité se pose le problème récurrent de la conciliation entre deux grands principes du droit : la liberté d'entreprendre de l'employeur et le droit du salarié à conserver son emploi. Le droit social doit alors être vu comme une technique d'organisation du travail.

Avant toute décision, l'employeur procédera à une information de l'ensemble des salariés sur l'analyse de la situation et de la gestion de l'entreprise ayant conduit à envisager de licencier et recueillera l'avis des représentants du personnel ou, en leur absence de l'ensemble du personnel, sur les mesures permettant de maintenir le personnel en activité (art. IV.2.2 1° & 2° CCN).

Certains volants de sécurité existent : la Convention collective des Entreprises d'architecture prévoit, avant de procéder à un licenciement, l'examen des mesures suivantes :

- L'utilisation des diverses possibilités de **maintien du temps de travail dans la limite de la durée légale** (arrêt des heures supplémentaires non structurelles, modulation, programmation des congés payés, des jours de RTT ou des repos compensateurs...).
- Le **chômage technique** permet de faire face à des difficultés économiques passagères et nécessitant une réduction du temps de travail en deçà de 35 heures hebdomadaires. Les salariés concernés perçoivent une indemnisation destinée à compenser partiellement la perte de salaire qui en résulte.
- Le **départ en congé individuel formation**. D'une durée de six mois minimum, ce congé s'il est accepté par la FONGECIF suspend le contrat de travail. Un maintien total ou partiel de la rémunération peut être assuré au salarié dont le projet de formation a été retenu.
- Le **congé sabbatique**. D'une durée comprise entre six et onze mois, il peut notamment permettre d'être salarié

d'autre structure - le **congé pour création d'entreprise** d'une durée d'un an, renouvelable deux fois permet au salarié qui le souhaite de se consacrer à la création ou à la reprise d'une entreprise. Sauf démission, à l'issue de ces congés, le salarié retrouve son précédent emploi ou un emploi similaire avec une rémunération au moins équivalente à celle qui était précédemment servie.

- **Proposition de reclassement et d'adaptation des salariés** ou prêt de main d'œuvre à but non lucratif. En cas de proposition écrite de modification du contrat de travail pour motif économique, le salarié dispose d'un délai de réflexion d'un mois. En l'absence de réponse du salarié dans ce délai, son silence vaut acceptation. Le respect de l'obligation de recherche concrète et individualisée, préalable au licenciement est un point important de la procédure de licenciement.

Si la mise en œuvre de mesures alternatives ne suffit pas et qu'un reclassement interne ne peut intervenir, l'employeur envisagera un licenciement économique.

Comment définir le motif économique du licenciement ?

"Constitue un licenciement pour motif économique le licenciement effectué par un employeur pour un ou plusieurs motifs non inhérents à la personne du salarié résultant d'une suppression ou transformation d'emploi ou d'une modification, refusée par le salarié, d'un élément essentiel du contrat de travail, consécutives notamment à des difficultés économiques ou à des mutations technologiques (art. L. 1233-3 C. trav.), ou à une réorganisation de l'entreprise

décidée par l'employeur pour sauvegarder la compétitivité de l'entreprise (Cass. Soc. 5-4-1995).

Que faut-il entendre par difficultés économiques ?

La jurisprudence considère qu'il y a difficultés économiques dans divers cas : résultats déficitaires, cessation de paiements, redressement judiciaire...

Un licenciement économique peut-il être valable en dehors de toutes difficultés économiques rencontrées par l'employeur au moment du licenciement ?

Dans l'arrêt "Pages Jaunes" du 11 janvier 2006, la Chambre sociale de la Cour de cassation répond par l'affirmative :

"la réorganisation de l'entreprise constitue un motif économique de licenciement si elle est effectuée pour en sauvegarder la compétitivité ou celle du secteur d'activité du groupe auquel elle appartient ; Que répond à ce critère la réorganisation mise en œuvre pour prévenir des difficultés liées (...) et leurs conséquences sur l'emploi, sans être subordonnée à l'existence de difficultés économiques à la date du licenciement."

Mais cette absence de difficultés économiques au jour du licenciement ne veut certainement pas dire que l'employeur peut faire n'importe quoi. Il devra notamment être en mesure de justifier de la réalité des difficultés à venir, c'est à dire de l'origine des difficultés prévisibles qui doivent avoir un impact sur l'emploi. À défaut pour l'employeur de justifier de la réalité de ces deux points, le licenciement serait considéré sans cause réelle et sérieuse. Les faits invoqués par l'employeur dans sa lettre de licenciement doivent être exacts, objectifs et revêtir une certaine gravité.

Respectez scrupuleusement chaque étape de la procédure

Les procédures qui s'imposent à l'employeur varient en fonction du nombre de salariés visés par le licenciement et en fonction de la présence ou de l'absence de représentants du personnel...

La définition de l'ordre des licenciement et des catégories de salariés concernés.

En cas de licenciement collectif, la Convention collective fixe quatre critères. L'employeur tient compte "dans la mesure du possible" de l'âge, de l'ancienneté, des qualités professionnelles et de la situation de famille des intéressés sans que l'ordre de cette énumération soit considéré comme préférentiel.

En cas de licenciement individuel, une plus grande autonomie existe, l'employeur définit les critères retenus, après consultation des représentants du personnel, en prenant notamment en compte quatre critères légaux suivants :

1° Les charges de famille, en particulier celles des parents isolés ;

2° L'ancienneté de service dans l'établissement ou l'entreprise ; 3° La situation des salariés qui présentent des caractéristiques sociales rendant leur réinsertion professionnelle particulièrement difficile, notamment celle des personnes handicapées et des salariés âgés ; 4° Les qualités professionnelles appréciées par catégorie.

Mais la liste légale n'est pas limitative. L'employeur peut privilégier certains critères ou établir une pondération entre eux à la condition d'avoir pris en considération l'ensemble de ceux-ci.

Veillez à bien vérifier à ce qu'aucun salarié concerné ne bénéficie d'une protection particulière tels que les femmes enceintes, femmes de retour de congé maternité, représentants du personnel ou candidats aux dernières élections professionnelles. Dans ces deux derniers cas, le licenciement d'un salarié est soumis à l'autorisation préalable de l'inspecteur du travail ainsi qu'une demande d'avis préalable à la Commission Paritaire régionale (CPR) pour les salariés investis de mandats syndicaux ou électifs.

protège pas l'entreprise d'un risque de contentieux pour autant.

Les modalités de calcul de l'indemnité de licenciement

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de modernisation du marché du travail du 25 juin 2008, il faut justifier d'une année d'ancienneté dans l'entreprise pour pouvoir en bénéficier, au lieu des deux années exigées précédemment.

Les montants de l'indemnité ont également été revus par cette loi :

- Les salariés qui comptent moins de dix ans d'ancienneté dans l'entreprise perçoivent 1/5° de mois de salaire par année d'ancienneté en cas de licenciement.
- À partir de 10 ans d'ancienneté, les salariés licenciés perçoivent 1/5° de mois de salaire plus 2/15° de mois par année d'ancienneté au-delà de 10 ans.

Réponse de l'employeur à une demande des critères retenues pour fixer l'ordre des licenciements. Sur demande formulée dans un délai de 10 jours à compter de la date de départ effectif de l'entreprise, l'employeur doit faire connaître au salarié licencié les critères retenus pour fixer l'ordre des licenciements, par lettre R.A.R. expédiée au plus tard 10 jours après la présentation du courrier du salarié.

Les limitations à la liberté d'embaucher à l'issue d'un licenciement économique

Dans un établissement où il a été procédé à un licenciement économique et pendant une période de six mois qui suit ce licenciement, il est interdit de faire appel à un salarié sous CDD ou contrat d'intérim pour motif d'accroissement temporaire de l'activité sur les postes concernés par le licenciement.

Vous l'aurez compris, la mise en œuvre d'un licenciement économique est complexe et nécessite souvent l'accompagnement d'un professionnel du droit. ■

Patrick Julien,
Unsfa social



Au cours de l'entretien préalable, vous exposerez au salarié les motifs économiques vous contraignant à envisager son licenciement, les conséquences de cette situation sur son emploi et les mesures examinées favorisant la sauvegarde de l'emploi. Vous devrez impérativement lui transmettre contre décharge une Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) ou un Contrat de

Transition Professionnelle (CTP) selon les bassins d'emploi. Documents que vous aurez préalablement demandés aux ASSEDIC ou téléchargez sur leur site.

Si le salarié remplit les conditions d'affiliation à ce dispositif et l'accepte, son contrat de travail sera réputé rompu d'un commun accord et il n'exécutera pas de préavis. Mais cette accord ne

Deux infos du paritaire

Protection sociale des salariés

Actualité des négociations paritaires

La Commission Unfsa Social assure la représentation de notre Syndicat aux Commissions Paritaires Nationales (CPNNC & CPNEF) et aux Commissions Paritaires Régionales, entre autres, pour les valeurs du point. Ceci mobilise 113 confrères de l'Unfsa sur la France.

Deux dossiers importants ont été traités au plan national ces dernières semaines :

Le régime prévoyance

Le régime prévoyance instauré par accord paritaire le 29 octobre 1998 a été remplacé par l'accord du 24 juillet 2003. Cet accord applicable est disponible sur [Archilink : Social / Textes conventionnels](#).

Ce régime assure aux salariés des garanties, essentiellement au moment de situations difficiles ou spécifiques, en cas de :

- maladie, accident (incapacité temporaire ou permanente, invalidité),
- décès,
- maternité.

Comme le précise l'accord, la cotisation à ce régime est assurée par le salarié (pour 0,49 % à 1,03 %) et par l'employeur qui lui, verse de 1,31 % à 2,31 % du salaire brut en fonction de la catégorie professionnelle du salarié (non cadre ou cadre) et des tranches de revenus (A & B).

Depuis plusieurs années, les difficultés rencontrées par nos salariés se sont révélées inférieures aux prévisions définies par l'accord du 24 juillet 2003.

Depuis plusieurs années, les salariés et les entreprises ont donc trop versé à ce titre et ont constitué une provision appartenant à la branche professionnelle.

Cet excédent représente approximativement de 100 à 120 € par salarié et par an.

La Commission Paritaire du 17 septembre 2008 a dû traiter les deux questions :

- comment, à l'avenir, réadapter la cotisation à la prestation ?
- comment utiliser l'excédent des années antérieures ?

La position de la délégation Unfsa était de :

- réduire les cotisations futures à la hauteur des garanties initiales et
- utiliser l'excédent de gestion en fonds de solidarité de branche.

Les autres délégations des syndicats de salariés souhaitaient augmenter les prestations sans baisser les cotisations, essentiellement assurées par les employeurs.

Le Syndicat de l'Architecture était du même avis.

Le 30 octobre 2008, après discussions, la décision paritaire a été prise. La délégation Unfsa a jugé que le consensus est préférable à la rupture où, seule, l'Unfsa est minoritaire :

- réduction des cotisations futures à hauteur de la moitié de l'écart de l'excédent ;
- avec l'autre moitié, augmentation future des prestations sur les frais d'obsèques des salariés non couverts par la sécurité sociale et les Garanties Incapacité à compter du 151^e jour ;
- utilisation de l'excédent de la provision en fonds de solidarité géré par le Paritaire.

Un résultat mitigé où les employeurs n'ont été entendus qu'à moitié...

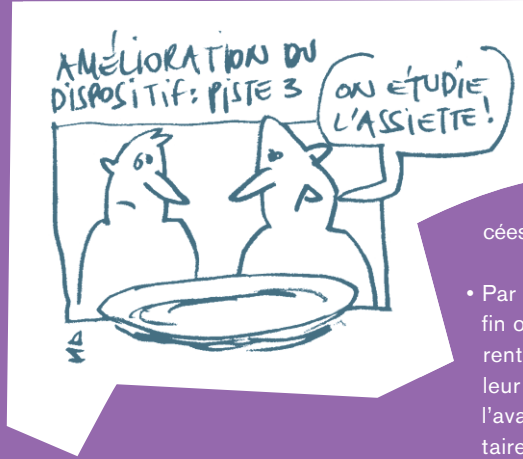
Où va le Paritaire ? 

Toute information plus précise est disponible sur le site Internet de l'Unfsa [Archilink à Social / Fiches Social pratiques](#) qui contient plus de 63 fiches-outils.

La complémentaire santé

- L'accord de branche sur le régime de Complémentaire Santé du 5 juillet 2007 est applicable depuis le 1^{er} mai 2008 dans les entreprises d'architecture. Le texte de l'accord a été publié au Moniteur le 29 février 2008 et est disponible sur le site de l'Unsa, **Archilink** dans sa rubrique : **social / textes conventionnels**.
- Au Conseil National de l'Unsa du 5 septembre 2008, par vote de ses membres, les deux décisions suivantes ont été prises :
 - confirmation de la volonté d'application de l'accord de branche du 5 juillet 2007, et
 - demande à ses représentants aux Commissions Paritaires d'agir à l'approfondissement de 11 pistes d'amélioration du dispositif :
 1. amélioration des garanties et des coûts,
 2. comparaison avec la concurrence sur les garanties,
 3. étude de l'assiette et du taux de cotisation,

4. situation réservée aux ayant-droits,
5. cas particuliers des temps partiels,
6. maladies orphelines,
7. familles monoparentales,
8. conditions transitoires d'adhésion,



9. mise en place d'un calendrier,
10. situation des retraités et des demandeurs d'emploi,
11. opérateur unique ?

- Le 30 octobre 2008, la délégation de l'Unsa a présenté aux autres syndicats salariés et employeur cette liste des 11 pistes de réflexion en vue d'améliorer la Complémentaire Santé, parallèlement à l'application de l'accord de branche du 5 juillet 2007.

La Commission Paritaire a accepté de travailler sur ces pistes.

L'Unsa vous rendra compte des réflexions et des avancées issues du Paritaire.

- Par ailleurs, l'Unsa Social a écrit, fin octobre 2008, à tous les adhérents de l'Unsa pour connaître leur avis, et faire le point, sur l'avancement de la Complémentaire Santé dans les Entreprises d'Architecture. ■

Toutes les informations et tous les avis sont utiles. Apportez vos réflexions à l'Unsa Social.

Nous représentons les adhérents de l'Unsa et les architectes aux Commissions Paritaires. Nous attendons votre avis.

Alain Masson,

président de la Commission Unsa Social

Élections Prud'homales 2008

19 millions d'électeurs étaient appelés à élire le 3 décembre les 14 512 conseillers des 216 conseils de prud'hommes.

Depuis 1979, date du 1^{er} scrutin national, la participation des salariés à ce vote a continuellement et régulièrement baissé, mais contrairement aux salariés qui ont boudé les isolements, les dirigeants d'entreprise ont davantage voté que par le passé. Au niveau des résultats nationaux, 25,50 % (contre 32,6 la fois précédente) des salariés et 31,16 % (26,6 % en 2002) des employeurs ont voté. Serait-ce la preuve que les employeurs reprennent confiance dans l'institution prud'homale ? Du côté des salariés, c'est la CGT qui arrive en tête avec 33,98 % des voix contre 21,80 % pour la CFDT, 15,81 % pour FO et 8,70 % pour la CFTC. La CFE-

CGC est la première organisation syndicale dans le collège Encadrement (27,79 %) et passe à 8,20 % tous collèges confondus. Du côté des employeurs, la liste commune d'Union des Employeurs qui a fait campagne pour un véritable équilibre aux Prud'hommes, obtient 72,87 % des voix et 86,26 % des sièges.

Si ce scrutin n'a pas vocation à mesurer la représentativité des organisations syndicales de salariés, et encore moins celle des organisations patronales, il a cependant valeur de test. Le résultat des élections prud'homales confirme l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) dans sa place de seule Centrale syndi-

cale représentative interprofessionnelle des professions libérales. Les autres listes des professions libérales, présentées dans seulement 24 Conseils de Prud'hommes, ont obtenu moins de 20 % des votes.

Nos nouveaux élus devront rechercher constamment à améliorer la justice prud'homale, notamment par un développement de la conciliation et par la réduction des délais de jugement.

Souhaitons leur bon courage dans leurs missions.

Patrick Julien,
Unsa-social

Titre d'architecte et société d'architecture, où est la menace ?¹

Les tableaux de l'Ordre

Régulièrement, quelques confrères relancent l'idée d'inscrire tous les diplômés en architecture sur les tableaux ordinaux.

Cela pourrait faire sourire, mais il est plutôt triste de penser que les architectes seraient les seuls diplômés incapables de faire valoir leurs titres : ils voudraient se faire "assister" par l'État pour créer l'annuaire des diplômés en architecture, comme si l'État avait créé l'Ordre dans ce but !

Pourtant, dans *Passion Architecture* n°25 (page 44), Philippe Gallois, ancien président du Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France, a parfaitement exposé le rôle des tableaux ordinaux².

Or, dans son "courrier" n°69, le CROAIF propose d'améliorer la "visibilité" de la profession³ en brouillant la "lisibilité" des tableaux ordinaux :

- Il s'agirait d'y ajouter des architectes adhérents volontaires qui ne seraient pas soumis aux mêmes règles que les adhérents obligatoires (déontologie,

assurance, formation), qui échapperaient le plus souvent à l'autorité de l'Ordre, et qui, en général, ne seraient pas autorisés à exercer les missions réservées aux architectes !

- Quelques-uns envisageraient "des" codes des devoirs professionnels à la carte !

Il ne paraît pas indispensable d'épiloguer plus longuement sur cette question : **le droit d'être inscrit sur un tableau ordinal ne saurait s'acheter par une simple cotisation.**

Le port du titre d'architecte

La question du port du titre "architecte" par les titulaires d'un diplôme reconnu par l'État mérite d'être posée.

Pour tenter de mettre un terme au laxisme de l'application des textes anciens⁴, les rédacteurs de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture ont lié l'exercice de la profession à l'obligation d'être inscrit sur un tableau ordinal et au respect d'un code des devoirs professionnels exigeant.

En outre, les rédacteurs de la loi de 1977 ont cru utile d'édicter des restrictions drastiques pour le port du titre d'architecte.

Ainsi, l'article 9 de la loi⁵ stipule :
"Les personnes physiques inscrites à un tableau régional d'architectes conformément aux dispositions des articles

10 et 11 ci-après peuvent seules porter le titre d'architectes."

On dit généralement qu'une disposition légale inappliquée doit être corrigée ou abrogée.

De fait, ces restrictions du port du titre n'ont eu un peu d'efficacité que lorsqu'une personne non diplômée portait ostensiblement le titre d'architecte, et surtout quand elle utilisait indûment ce titre pour signer les projets architecturaux annexés à des demandes de permis de construire.

Encore fallait-il qu'un tribunal soit saisi par un conseil de l'Ordre ou une personne lésée.

Par contre, je ne crois pas qu'un fonctionnaire titulaire d'un diplôme d'architecte et faisant mention de sa qualité d'architecte bien que non inscrit sur un tableau ordinal, ait jamais été traîné par l'Ordre devant les tribunaux⁶ pour cette question de titre, dès lors qu'il n'exerçait pas illégalement la maîtrise d'œuvre.

Il en est de même pour beaucoup de titulaires d'un diplôme d'architecte qui, sans être inscrit sur un tableau ordinal, continuent de porter tranquillement leur titre, à condition, bien sûr, qu'ils n'effectuent pas des missions réservées aux "architectes".

À partir du moment où les dispositions de la loi et du décret sur le port du titre ne sont valablement utilisées que contre les personnes non diplômées, le dispositif pourrait être allégé en : **"Peuvent seules porter le titre d'architecte les personnes physiques titulaires d'un diplôme d'architecte reconnu par (...) "**⁷.

Cela mettrait un terme à l'amertume des nouveaux diplômés qui, actuellement,

[5] Le décret 80-218 du 20 mars 1980 énonce évidemment la même règle : *"Peuvent seules porter le titre d'architecte les personnes physiques inscrites à un tableau régional de l'ordre des architectes, (...) "*

[6] Les chambres de discipline de l'Ordre ne peuvent *"connaître des activités qu'un architecte exerce en qualité de fonctionnaire ou d'agent public"* (art. 27 de la loi).

[1] La présente "expression libre" n'engage que son signataire et non l'Unfsa.

[2] Les tableaux d'architectes sont sous la responsabilité des conseils régionaux de l'Ordre :

- ils sont indispensables aux maîtres d'ouvrage quand ils sont tenus de faire appel à un architecte, puisqu'ils doivent pouvoir repérer sans erreur les "architectes habilités à exercer la maîtrise d'œuvre en leur nom propre" ;

- ils sont utiles aux autorités qui instruisent les demandes de permis de construire et qui doivent vérifier que les signataires sont bien autorisés à établir le projet architectural accompagnant la demande ;

- les tableaux sont au service de la collectivité, en ce sens qu'ils rassemblent tous les professionnels (et seulement ceux-là), qui, non seulement ont été jugés capables de participer à la création de notre cadre de vie, mais qui ont accepté d'assumer la responsabilité de concilier l'intérêt de leurs clients et l'intérêt public (face à cette confiance du législateur, celui-ci a imposé des contraintes spécifiques aux architectes inscrits) ;

- ils sont l'outil des conseils ordinaux chargés de vérifier que les professionnels qu'ils inscrivent sur ces tableaux ont bien le droit d'y figurer et agissent dans les règles du code des devoirs professionnels qu'ils ont prêté serment de respecter.

[3] *"Visibilité de la profession" ? Où sont les métiers de l'architecture ?* Promoteur, entrepreneur, fabricant de matériaux, agent immobilier, contrôleur technique, fonctionnaire (dans une infinité de fonctions), créateur de logiciels, programmiste, cadre dans un office d'HLM, conservateur de musée, graphiste, critique d'art, journaliste, enseignant, commerçant, élu parlementaire ou conseiller municipal, jardinier, viticulteur ou garagiste (il y en a), etc, etc, car les titulaires d'un diplôme d'architecte sont libres d'exercer la profession de leur choix, dans les règles spécifiques à ladite profession, totalement distinctes de celles de l'Ordre des architectes.

[4] La loi du 22 décembre 1940 validée par l'ordonnance du 18 octobre 1945 prétendait *"réglementer le titre et l'exercice de la profession d'architecte"*. De fait, au terme de trente-cinq ans de laxisme, on peut dire que les concepteurs "d'architecture" non architectes ne couraient plus aucun risque.

peuvent tout à fait légalement porter le titre de **“titulaires du diplôme d'État d'architecte”**⁸, mais prétendent être frustrés de pas pouvoir se dire **“architecte”** tout court !

Les sociétés d'architecture

Les menaces européennes sur les règles de majorité des sociétés d'architecture sont autrement plus graves pour la collectivité que la question du port du titre, car elles mettent en cause la raison d'être de la loi de 1977 sur l'architecture.

À partir du moment où le législateur demande aux architectes de garantir que l'“intérêt public” sera sauvegardé dans leurs créations, quels que soient les intérêts en cause, il est évident que ces professionnels doivent être indépendants des forces financières du marché. Cela ne signifie pas que les architectes ne pourraient pas s'associer et créer

des sociétés entre eux ou avec des tiers, à condition qu'ils gardent une autorité réelle sur ces structures : tout lien de subordination économique les priverait de la liberté nécessaire pour agir avec courage.

Les sociétés d'architecture ont été créées en deux étapes, d'abord par la loi du 3 janvier 1977, qui limitait les associés aux personnes physiques, puis par la loi 2003-721 du 1^{er} août 2003, qui a autorisé l'entrée de “sociétés” dans le capital des sociétés d'architecture, mais dans des limites très précises (voir les nouveaux articles 12 et 13 de la loi de 77) :

- les architectes personnes physiques ou d'autres sociétés d'architecture doivent détenir plus de 50 % du capital ;
- toutes autres sociétés, (qui ne sont pas des sociétés d'architecture) peuvent entrer dans le capital mais elles ne peuvent détenir globalement qu'au maximum 25 % de celui-ci.

Cette limite de 25 % constitue le **“critère d'indépendance des entreprises”** retenu par la recommandation 96/280/CE de la Commission européenne du 3 avril 1996 (participation des grands groupes au capital des PME).

Mais les commissaires européens, qui méconnaissent sans doute le rôle que nous jouons dans la création du cadre de vie, n'ont que faire de l'indépendance des architectes et demandent de libérer

l'accès au capital de nos sociétés, dans le cadre de la transposition de la directive “services” !

Nous craignons fort que le Gouvernement français ne perçoive pas les enjeux de cette indépendance et, dans une négociation portant sur d'autres sujets, la défende mollement et finisse par accepter de la liquider !

Quand on voit aujourd'hui l'absence totale de sens moral des financiers qui flanquent par terre l'économie mondiale, qui peut avoir la sottise de croire au comportement vertueux des sociétés de capitaux qui demain, pourraient tenir en mains des sociétés d'architecture ?

Conclusions

- **Les architectes doivent défendre avec vigueur l'indépendance de leurs sociétés d'architecture.**
- Quant au titre d'architecte, laissons les diplômés en architecture le porter, mais restons vigilants pour que les **tableaux ordinaux** ne réunissent que ceux qui, ayant acquis le droit d'y figurer, ont accepté de supporter les **charges** et les **contraintes** de l'exercice de la maîtrise d'œuvre en nom propre, et se sont engagés à en assumer toutes les **responsabilités**. ■

Gilbert Ramus,
architecte

[7] Il ne pourra pas s'agir uniquement des diplômés français, car on n'empêchera pas un architecte titulaire d'un diplôme des 26 autres pays européens de “porter son titre”, mais on peut l'empêcher d'exercer en France en toute irresponsabilité, en le plaçant sous le contrôle de l'Ordre par l'obligation d'inscription sur un tableau ordinal, moyennant les conditions fixées par l'État français.

[8] L'Ordre avait protesté officiellement contre le titre “diplôme d'État d'architecte”, puis a considéré que d'autres combats étaient plus importants.

L'architecture crée de la valeur durable

2008 aura été marquée par deux événements majeurs qui vont lourdement peser sur l'avenir :

- le Grenelle de l'environnement,
- la crise économique, la crise des valeurs.

La France a véritablement pris conscience de son retard en matière de qualité énergétique de ses bâtiments, du drame de la précarité énergétique, d'un pouvoir d'achat largement entamé par d'abyssales mais évitables dépenses énergétiques.

Et pourtant, au début des années 1980, la France était pionnière dans le domaine de l'architecture “bio-climatique”, mais il a suffi que le prix du baril de pétrole baisse fortement en 1985 pour

qu'aussitôt l'État cesse tout soutien à la recherche et à l'expérimentation. Indexer la politique de recherche sur le cours du baril de pétrole engendre des politiques aussi chaotiques que les cours eux-mêmes et produit de piètres résultats : 45 % de la consommation énergétique nationale et 28 % des émissions des gaz à effet de serre. Le gouvernement s'est enfin décidé à agir massivement et a lancé la belle idée du Grenelle de l'environnement,

lequel, en un temps record a su réveiller les consciences et forger des consensus apparemment ambitieux¹.

Mais la “vitrine éco-quartier et bâtiments performants” reste à construire : pour visiter de telles réalisations en service, il faut encore franchir nos frontières.

[1] Au moins dans les intentions pour ce qui concerne les constructions neuves mais encore trop timide en ce qui concerne le parc bâti.

Le Grenelle peut être un grand levier pour de salutaires mutations. Mais ce n'est pas gagné pour au moins deux raisons :

- invoquant la crise économique, certains se demandent s'il ne serait pas sage de marquer une pause vis-à-vis des objectifs environnementaux ;
- tout le monde ne semble pas avoir encore compris que l'enjeu n'est pas seulement énergétique ni environnemental.

L'Unsa rappelle que le concept de développement durable doit savoir conjuguer non seulement le social, l'environnemental, l'économique, mais aussi le culturel.

Le risque de retomber dans le système absurde qui nous vaut ce retard phénoménal est donc bien réel :

Ce système, nous le connaissons trop bien pour le subir et le dénoncer depuis des décennies ; c'est lui qui crée la spirale de l'échec en considérant le travail de l'architecte et de la maîtrise d'œuvre comme un surcoût, c'est lui qui privilégie quasi systématiquement l'investissement minimal !

C'est ainsi que l'on a parsemé notre territoire de bâtiments aux performances médiocres, que l'on doit réhabiliter régulièrement et parfois même démolir. Et bien sûr, c'est le contribuable qui fait les frais de cette exécrable gestion de deniers publics.

L'Unsa espère que le Grenelle de l'environnement saura modifier les pratiques des décideurs en imposant le raisonnement en **économie globale**.

Les progrès viendront d'abord du secteur privé : les banquiers, avant la tourmente, ont travaillé sur des offres de prêts prenant en compte et l'investissement initial et les charges d'exploitation maintenance.

Quant aux bâtiments publics, l'État a dit qu'il se voulait "exemplaire" : nous jugerons sur actes.

Concernant la réhabilitation des logements sociaux, nous sommes franchement déçus par la timidité des objectifs de performances annoncés ; on vise la classe D, alors qu'il faudrait atteindre à minima la classe B. Par ailleurs, le projet de loi Grenelle prévoit l'ouverture de débats pour revoir les rapports bailleurs/locataires dans un objectif **gagnant - gagnant** pour mettre en place le raisonnement "loyer + charge" ; quelle timide avancée, on

attendait autre chose qu'une simple prise de conscience !

Le Grenelle au pied du mur

Pour franchir ce mur en pleine crise économique des mesures fortes s'imposent :

Découpler la formation

Un effort de formation sans précédent doit être entrepris, cela concerne tous les acteurs :

- les décideurs : élus², maîtres d'ouvrage, financeurs, banquiers ;
- la maîtrise d'œuvre et plus particulièrement les architectes qui ont un rôle déterminant à jouer. C'est de leur talent que dépend la performance des aménagements, des constructions, des réhabilitations. Leurs formations initiales et continues sont à renforcer ;
- les artisans et entrepreneurs auront à mettre en œuvre de nouvelles technologies ; il faut qu'ils les maîtrisent parfaitement.

Il faut changer de braquet : ce n'est pas à coup de stages de 20 personnes que l'on formera en quelques années les centaines de milliers de professionnels ; il faut inventer des formations de masse, développer les logiciels de e-learning.

Doper l'innovation, améliorer la gouvernance

Pour atteindre les objectifs du Grenelle, il faut innover sur tous les fronts : financement, programmation, conception, systèmes constructifs, produits industriels, mise en œuvre, exploitation, maintenance. Toutes les filières constructives doivent faire leur révolution.

Concepteurs, industriels et entrepreneurs doivent davantage coopérer dans des programmes de recherche et d'expérimentation.

L'État doit améliorer la gouvernance de la recherche³.

On peut se féliciter du dernier thème de l'appel d'idées du PUCA "REHA", mais s'insurger contre le fait que, contre toutes les règles établies, l'état demande à la maîtrise d'œuvre de fournir des idées

[2] Dans cette otique l'Unsa a publié en juin 2008 avec l'AMF (Association des Maires de France), l'USH (Union Sociale pour l'Habitat) et ARCHINOVA, un ouvrage pédagogique : *Ambiance, Densités urbaines et Développement durable* (Éditions PC).

[3] PUCA, ADEME, PREBAT, ANR, FBE, ANAH...on s'y perd dans le QUI FAIT QUOI ?

et des projets (niveau APD) totalement gratuitement !

Exiger la haute performance du premier coup

Si les ambitions affichées en matière de construction neuve sont à la hauteur des enjeux⁴, ceux concernant la réhabilitation manquent de souffle, notamment en ce qui concerne le niveau de performance de l'isolation ;

Lorsque l'isolation par l'extérieur est possible, il faut isoler convenablement du premier coup soit l'équivalent de 20 cm d'isolant. Il est navrant que les simulations technico-économiques établies par l'USH dans le cadre des travaux du COMOP 3 (habitat existant) portent sur la base de 10 cm !

Quelle hérésie quand on sait que ce qui coûte cher dans l'isolation thermique par l'extérieur, c'est avant tout l'échafaudage et la main d'œuvre et que le surinvestissement entre un isolant de 10 cm et isolant de 20 cm est inférieur à 20 % !

Est ce pour avoir le plaisir de faire une nouvelle réhabilitation dans quelques années lorsque le baril de pétrole aura atteint à nouveau des sommets ?

Quand sortirons-nous de l'insipide système français qui engendre la médiocrité et coûte si cher à tous⁵ ?

L'Unsa, aux côtés d'Effinergie et du CAH (Club de l'Amélioration de l'Habitat), rappelle que le premier objectif d'une réhabilitation est d'augmenter la valeur d'usage tout en réduisant les besoins énergétiques. Cela requiert davantage de réflexion, de conception et de qualité dans la réalisation des travaux⁶.

Garantir la performance

La garantie de performance doit être donnée par les concepteurs et construc-

[4] Objectifs : Bâtiments Basse Consommation BBC/EFFINERGIE dès 2012, Bâtiments à énergie positive dès 2020.

[5] Au locataire qui se ruine en charge, au bailleur qui se ruine en travaux au coup par coup avec une piètre valeur patrimoniale, au contribuable qui finit toujours par payer ce qui a été mal fait.

[6] C'est dans cet esprit qu'est établie l'offre MITECH pour la requalification architecturale et thermique des 3,7 millions de maisons passoires construites entre 1950 et 1975 ; le consortium MITECH, soutenu par le Fondation Bâtiment Énergie, comprend TBC (mandataire), Unsa, CSTB ; les industriels ALDES, SCHUECO, CAREA, PAREXLANCO, PROTECTOR, STO et des partenaires associés : LCL, BANQUE POPULAIRE, CAPEB.

teurs ; elle peut être certifiée par un tiers indépendant pour l'obtention d'un prêt bancaire permettant un surfinancement eu égard aux économies de charges escomptées (raisonnement en **économie globale**).

Il serait cependant dangereux de s'engager sur une garantie de résultats car celle-ci met en jeu le comportement de l'utilisateur.

Les CPE contrats de performance énergétique (sorte de PPP énergétique) promeuvent financement et garantie de résultats, ce qui ne manquera de séduire certains maîtres d'ouvrage qui feront bien d'analyser très finement toutes les clauses du contrat.

Comment le juge déterminera-t-il les responsabilités en cas de mauvais résultats : défaut de performance du bâti, des installations, ou mauvais comportements de l'utilisateur ?

Faudra-t-il munir chaque fenêtre de détecteurs d'ouverture, chaque pièce de détecteurs de présence, chaque couloir de caméra vidéo pour s'assurer du bon comportement de l'utilisateur ?

Définir les indicateurs pertinents, fiabiliser les outils réglementaires

Pour garantir la performance des constructions, il faut préalablement être au clair sur les indicateurs de performance, mais aussi sur la fiabilité des logiciels de calculs thermiques réglementaires ; or, ces derniers ne savent toujours pas prendre en compte les technologies efficaces comme les puits therminiques, les systèmes de ventilation double flux.

Quand au logiciel 3CL qui sert à l'établissement des DPE, il ignore tout simplement l'isolation par l'extérieur !

Repenser la certification

Le marché de la certification va exploser puisque tous les bâtiments performants devront prouver qu'ils le sont ; il est donc temps que les certificateurs revoient à la baisse leurs tarifs (souvent incompatibles avec les budgets modestes) ainsi que leur mode opératoire : certains auditeurs se complaisent un peu trop dans les procédures administratives.

Pour obtenir le juste prix de la certification, une saine concurrence entre organisme certificateur reste à mettre en place.

Partant de principe qu'il vaut mieux prévenir que guérir, le véritable objectif

doit être de doter les acteurs majeurs : maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, industriels, entreprises d'outils logiciels d'auto évaluation des performan-

maisons x 300 euros/diagnostic) pour leur faire découvrir ce que tout le monde sait déjà : leur maison est en classe G !

“Une architecture harmonieusement inscrite dans son environnement, répondant bien à l'usage qui en est attendu, offrant un potentiel d'évolutivité pour satisfaire à des besoins nouveaux, traversera le temps en prenant de la valeur.”

ces des projets afin de recentrer le travail et les moyens sur ceux qui apportent une réelle valeur ajoutée.

S'interroger sur la valeur ajoutée des acteurs périphériques

Ainsi on pourra alléger et en tout cas s'interroger sur la valeur ajoutée de certains acteurs périphériques (spécialistes autoproclamés, diagnostiqueurs, vérificateurs, contrôleurs, certificateurs, labellisateurs, conseillers, etc..) qui ne cessent de croître au gré des évolutions réglementaires et des opportunités sans que leur responsabilité sont souvent clairement définies.

Le Grenelle, dans une économie particulièrement tendue, doit aider au recentrage sur les acteurs majeurs compétents et responsables.

Repenser la logique du diagnostic de performance énergétique

Le DPE est un indicateur utile puisqu'il caractérise les performances thermiques et environnementales du bien et de ce fait, influe sensiblement sur la valeur patrimoniale.

Le DPE est une bonne idée, mais elle est mal utilisée et peut être inutilement ruineuse : considérons seulement le parc des 13,7 millions “maisons passoires” construites avant 1975, est-il utile, en pleine période de récession économique, de faire dépenser à leurs propriétaires (qui ne sont pas parmi les plus fortunés) la somme globale de 4,11 milliards d'euros (= 13 700 000

Plutôt que d'apporter un nouveau marché juteux (4,11 milliards d'honoraires) à une armée de “diagnostiqueurs” plus ou moins fiables⁷, l'État ferait mieux de mettre en ligne un service gratuit pour que les ménages puissent bénéficier de la pédagogie du DPE et appréhender des stratégies de travaux, de financement, de temps de retour⁸.

Se rendre à l'évidence : une bonne architecture crée de la valeur durable

La crise financière a magnifiquement et dramatiquement révélé la fragilité de l'économie virtuelle et nous interroge sur les fondamentaux de l'économie. Puisse cette crise faire redécouvrir les valeurs sûres basées non pas sur de l'économie virtuelle mais sur du réel.

Espérons que, grâce au Grenelle de l'environnement et à la crise, cette évidence sera partagée par tous : investir dans la qualité urbaine, dans la qualité architecturale, c'est donner du sens, c'est fabriquer de la qualité de vie, c'est créer de l'économie et de la valeur durable. ■

François Pélegrin,
architecte dplg, urbaniste dup



[7] Certains osent même réaliser leur diagnostic par téléphone !

[8] Cet outil existe, il est gratuitement accessible : www.promodul.fr ; il pourrait être encore amélioré et éviterait aux ménages de se faire arnaquer.

Politique technique

Groupe de travail sur l'adaptation des constructions à la nature du sol

Que les travaux d'infrastructure soient essentiels pour un bâtiment, chaque architecte en est convaincu. Que les mauvaises pratiques dans la conception et/ou la mise en œuvre des fondations aient des conséquences économiques calamiteuses, les assureurs construction en ont fait l'expérience et les assurés que nous sommes en constatons le résultat sur le montant de nos primes.

En France, les désordres et sinistres du bâtiment, liés aux fondations, représentent en nombre 10 à 15 % de la sinistralité globale de l'assurance construction. Par contre, ces mêmes sinistres représentent environ 30 % du coût de l'ensemble des travaux réparatoires. Il a fallu prélever 180 M € dans le fonds de compensation de l'assurance construction pour faire face au phénomène sécheresse de 2003...

Rappelons que la France est pratiquement le seul pays où les conséquences des aléas du retrait/gonflement des argiles sont retenues au titre des catastrophes naturelles. Dans la plupart des autres pays, ces aléas sont prévisibles, le risque en est maîtrisable et la prise en charge par les assureurs construction n'est pas systématique.

Les architectes sont rarement en cause dans ce type de sinistre, même lorsqu'ils interviennent pour réaliser des maisons individuelles ou des petits bâtiments. Mettant en œuvre les bonnes pratiques de conception en amont du projet, ils participent au cercle vertueux des "bons élèves" de la construction qui intègrent le risque géotechnique dans leur méthodologie. En sont-ils pour cela remerciés par des incitations telles que des allègements sur leurs primes d'assurance ? Rares sont les assureurs qui, comme la SMABTP, proposent des réductions de primes mais dans ce cas précis, cette réduction est destinée à nos clients car elle s'applique à l'Assurance Dommages Ouvrage. Et les constructeurs fautifs qui ne respectent ni DTU, ni recommandations, ni ne consultent les cartes de risques ou d'aléa, pas plus que les PPRS et

qui sont à l'origine de sinistres coûteux, sont-ils pénalisés ? Rien n'est moins sûr.

Face à cette situation "dérresponsabilisante" et coûteuse, les pouvoirs publics ont missionné plusieurs inspections qui ont mis en évidence qu'une part importante des sinistres aurait pu être évitée par une adaptation des constructions à la nature du sol. Cette "découverte" (qui n'en est pas vraiment une pour notre profession) a engagé les ministères concernés à s'orienter vers une obligation réglementaire d'adaptation au sol des constructions, et ce dès 2010.

Dans le cadre de la consultation de l'ensemble des organisations professionnelles, un groupe de travail a été mis en place, sous l'égide du MEEDDAT. Ses travaux doivent aboutir à une proposition de réglementation technique, qui serait soumise pour avis au Conseil National de la Consommation.

Siégeant dans ce groupe de travail comme représentant de la profession, l'Unsfa est sollicitée pour fournir des suggestions émanant des architectes en leur qualité d'hommes de l'Art et de terrain, ainsi que leurs observations sur les pistes envisagées.

Esquissées lors de la première réunion de cadrage le 28 novembre 2008, les premières pistes sont :

- Dispositions constructives et environnementales imposées par les biais de :
 - PPR sécheresse/imposer une cote hors gel mais aussi des dispositions constructives et environnementales.
 - "Lier" et/ou calquer l'aléa retrait/gonflement à la réglementation parasismique (règles PS-MI) et à sa cartographie.

- Extraire des divers DTU et corpus ou référentiels techniques les dispositions spécifiques à cet aléa et les regrouper en une réglementation opposable à chaque constructeur.

- Achever le zonage national des argiles afin d'aboutir à une fiche d'identité terrain, renseignée sur la nature et les aléas du sol.
- Imposer une étude préliminaire de faisabilité géotechnique dite mission G11¹ au stade de la promesse de vente ou de la vente d'un terrain. Corollairement, ainsi que cela est exigé pour l'accessibilité ou l'assainissement individuel, doit-on envisager une attestation de reconnaissance géotechnique ? Et à quel stade du projet ?
- Convaincre les assureurs d'inciter les constructeurs à recourir à une reconnaissance géotechnique par la réduction des primes d'assurance des intervenants faisant appel à un géotechnicien, à l'image du recours à un bureau de contrôle technique. Ce catalogue d'actions n'est bien sûr pas définitif.

Vos réactions, vos retours d'expérience, vos idées, nous seraient fort utiles pour que la profession puisse exposer sa position dans ce débat de politique technique qui impactera nos pratiques professionnelles.

Faisons en sorte de ne pas en subir les conséquences en faisant entendre notre compétence collective. ■

Contact : Pascal Urtiaga
sept.36.pu@orange.fr - Unsfa 36

[1] Norme 94-500 classification des missions géotechniques.



Architecture... passion vol III Toujours intacte

Textes & illustrations de Nicolas Depoutot
Éditions PC, 60 pages, 10 €

Voici le troisième recueil annuel des illustrations de Nicolas Depoutot proposées au comité de rédaction de *Passion Architecture*, la revue nationale de l'Unifa. Cette année encore aucune ressemblance avec des personnages existants ou des faits réels n'est fortuite !

Exo-architectures Paris autour du monde en 80 projets

Direction de l'ouvrage : Florence Accorsi
et François Lamarre
Éditions du Pavillon de l'Arsenal, 250 pages, 29 €

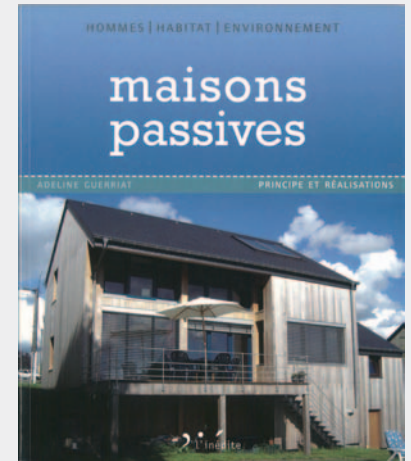
Cet ouvrage invite à sortir des frontières et à ouvrir les yeux sur le travail architectural mené par 40 agences parisiennes hors des frontières de l'Europe... entre exotisme et exercice... avec d'autres repères, dans d'autres cultures, vers un autre imaginaire...



Maisons passives

Textes d'Adeline Guerriat
Éditions L'Inédite, 180 pages, 32 €

Ce livre est un manuel de la maison passive qui expose les principes de construction aussi bien techniques que normatifs pour la construction de ce type de maisons, avec une explication détaillée de la mise en œuvre. Les exemples présentés sont divers avec un large spectre de constructions individuelles.



Guide éco-habitat

Textes : Bernard Rombauts avec
Claire Moutardier et Betty Houguet
Édité par le Parc naturel régional
de la Haute Vallée de Chevreuse,
72 pages

Les Parcs naturels régionaux jouent un rôle expérimental pour trouver les moyens de concrétiser des solutions en matière d'habitat écologique à plus grande échelle. L'Atelier d'architecture, d'urbanisme et de paysage du Parc a réalisé ce guide pour apporter sa contribution à la réflexion sur cette démarche globale et transversale qui touche notre cadre de vie.



La Bande à Ed Prix Handi-Livres 2007

Texte de Georges "GEG" Gérard,
dessins de JAK
Éditions Grrr...art, 46 pages, 10 €

Ed est un jeune handicapé moteur, un "chaisard" comme ils s'appellent. Il vit dans une cité avec sa bande de "bras cassés" qui cumule les handicaps. On les suit dans leur quotidien fait de tracas, de frustrations et de "coups de gueule", mais aussi de courage, de joie de vivre et d'humour.



Architecture et construction des savoirs Quelle recherche doctorale ?

Éditions Recherches, 229 pages, 22 €

Dans la plupart des projets d'urbanisme, la recherche scientifique occupe une place singulière qui est aujourd'hui éclairée par la naissance du doctorat en architecture. Cet ouvrage livre l'analyse de 14 architectes urbanistes titulaires du Grand Prix national de l'architecture ou de l'urbanisme.



Vous ne fermerez plus jamais votre maison comme avant !



Vous rêvez d'une domotique accessible et facile à vivre ?

Découvrez YeSseo, la nouvelle génération de moteurs et de télécommandes créée par Somfy. Compatible io-homecontrol, la technologie radio innovante partagée par de grandes marques de l'univers de l'habitat, YeSseo vous permet de bénéficier de fonctionnalités inédites.

D'un seul "clic" sur votre télécommande, **vous fermez toute votre maison** : volets roulants, porte de garage et aussi, fenêtres de toit, porte d'entrée, portail... Vous pouvez partir l'esprit tranquille !

Votre télécommande vous signale le mouvement en cours **et vous confirme la bonne exécution de votre ordre en retour**. Plus besoin de faire le tour de votre maison pour vérifier que tout est bien fermé !

Avec YeSseo, jamais fermer votre maison ne vous aura paru **aussi simple et aussi sûr** !



io-homecontrol® repose sur une technologie avancée, sécurisée et sans-fil, facile à installer. Les produits io-homecontrol® communiquent entre eux pour offrir plus de confort, de sécurité et d'économies d'énergie.

www.io-homecontrol.com

HOME
MOTION BY

somfy.

GrDF

votre distributeur de gaz naturel



Des équipes à vos côtés pour :

- Vous informer et concevoir ensemble les solutions les plus performantes pour vos bâtiments ;
- Vous accompagner et faciliter vos projets jusqu'au raccordement au réseau de distribution de gaz naturel.

Le gaz naturel, une énergie d'avenir pour :

- Répondre aux exigences de performance énergétique de vos bâtiments (labels HPE, THPE et BBC) et associer idéalement les énergies renouvelables ;
- Apporter à vos clients des solutions innovantes, confortables et respectueuses de l'environnement.

Accordons nos projets



L'énergie est notre avenir, économisons-la !
www.grdf.fr

Crédit photos : Espace Photo Gaz de France/KELER ALAIN, GROSJEAN PIERRE-FRANÇOIS, DUREUIL PHILIPPE - juin 2008 - Conception : Dialectica - 01 44 78 67 22
GrDF - 6 rue Condorcet - 75009 PARIS - SA au capital de 1 800 000 000 euros - RCS : Paris 444 786 511